



Parc naturel régional
Haute Vallée de
Chevreuse

ATLAS DE LA BIODIVERSITE – HERMERAY

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !



Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Egalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

JUN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Réalisation :

Ecolo GIE

27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr



Aurélien HUGUET	Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL	Expertise flore
Caroline FARVACQUES	Expertise flore
Pierre RIVALLIN	Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY	Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD	Traitement de données et SIG

Insectes : OPIE



Fanny HARINCK	Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE	Expertise Entomofaune
Alexis BORGES	Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE	(Service civique)

Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Léa DUFRENE	Expertise chiroptères
Quentin ROUY	Expertise chiroptères



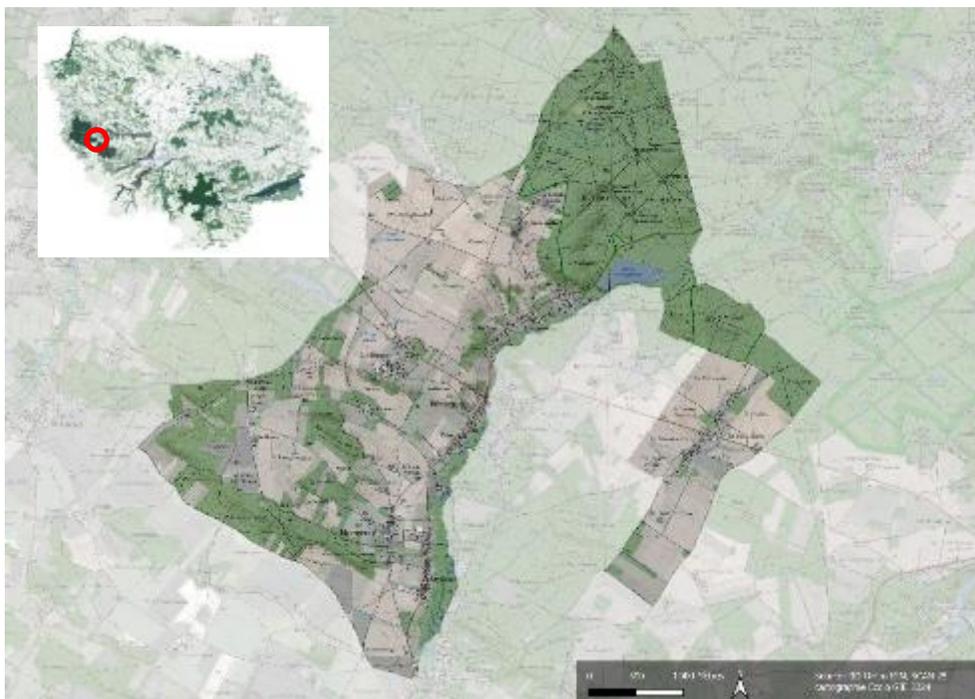
SOMMAIRE

Contexte	4	Espèces patrimoniales	27
Zone d'étude.....	4	Reptiles.....	29
Données géographiques.....	5	Liste des espèces de reptiles recensées sur la commune de Hermeray	29
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	5	Espèces patrimoniales	29
Zonages réglementaires	7	Oiseaux	33
Natura 2000	7	Liste des espèces vues en période de nidification présentes sur la commune d'Hermeray.....	33
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7	Espèces patrimoniales	37
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Chiroptères	43
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Localisation des points d'écoute	43
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	9	Liste des espèces de chiroptères recensés	44
Biodiversité communale	11	Espèces patrimoniales	45
Données bibliographiques.....	11	Sites remarquables et d'intérêts.....	50
Méthode d'inventaire	13	Pistes d'actions par site	53
Méthode d'analyse	14	Pistes d'actions par enjeu.....	55
Périodes d'inventaires.....	14	Plan d'actions.....	56
Flore	15		
Espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces patrimoniales.....	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables	18		
Insectes.....	23		
Liste des espèces présentes sur la commune.....	24		

CONTEXTE

ZONE D'ETUDE

La commune d'Hermeray se situe à environ 45 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



La commune d'Hermeray comprend la fin du plateau de Rambouillet jusqu'en limite de la vallée de L'Eure. Au nord, sur les sables éoliens celui-ci est boisé et ponctués de mares et de lande humides. Au centre, des cultures occupent les limons des plateaux. Au sud et à l'ouest, émergent les argiles à Meulières et du grès avec un paysage diversifiés. Au sud-est réapparaissent les zones d'érosion sur sable de Fontainebleau pour finir sur la vallée de la Guesle formant la limite communale. En amont, la vallée s'élargit avec la retenue de l'Etang de Guiperreux formant une riche zone humide.

COMMUNE DE HERMERAY



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

DONNEES GEOGRAPHIQUES

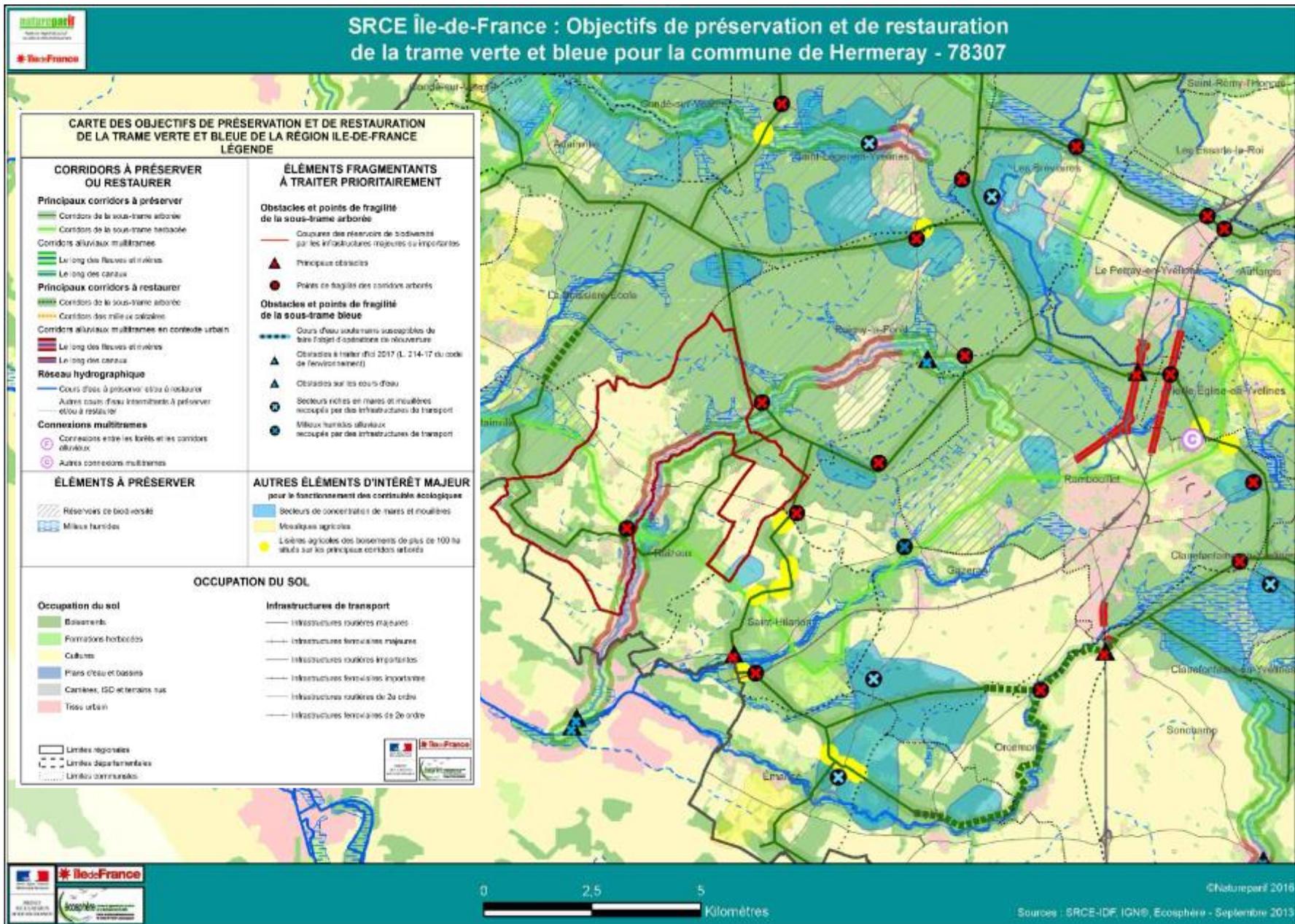
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune d'Hermeray est directement concernée par un corridor multitrames marqué par la Guesle qui traverse selon un axe est-ouest.

La commune est également concernée par un corridor herbacé qui repose sur un réseau de prairies et milieux ouverts présents dans l'ouest du territoire depuis Mittainville jusqu'à Raizeux. Sur les franges ouest de la commune est identifié un corridor de la sous trame arboré qui traverse Hermeray en passant par le bois de la Feuillée.

La commune d'Hermeray est directement concernée par les prescriptions du SRCE régional, elle occupe une position non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune d'Hermeray est directement concernée par un site Natura 2000. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à environ 25km à l'est, l'Étang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune de Chevreuse n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou Régionale. La plus proche se situe à 8km au nord-est, il s'agit de la Réserve naturelle Nationale **Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184**.

Cette réserve de plus de 310 hectares intègre l'ancienne réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Située sur l'étang de Saint-Quentin au sein de l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la réserve fait partie du vaste réseau hydraulique aménagé sous le règne de Louis XIV. La richesse du patrimoine naturel de la réserve est conjointement liée à la grande variabilité des habitats naturels qui la compose et plus particulièrement aux habitats liés aux milieux humides et aquatiques.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.

- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune d'Hermeray comprend 5 ZNIEFF (3 de type I et 2 de type II), et 2 autres ZNIEFF de type 1 sont attenantes à la commune.

La ZNIEFF de type 1 **Petit étang neuf et Vallée de la Guesle – FR110030084**, d'une superficie de plus de 320 hectares est à cheval sur la commune de Hermeray. Au sud, ce secteur de la Vallée de la Guesle combine plusieurs types de milieux humides (landes humides, bas-marais à carex, bois marécageux, étangs) et témoigne d'une grande qualité écologique puisque pas moins de 65 espèces déterminantes y ont été recensées. Un secteur d'aulnaie est occupé par une population de fougères des marais remarquablement dense et étendue. La dimension entomologique est particulièrement bien représentée avec de nombreuses espèces remarquables d'odonates, de lépidoptères, d'orthoptères et coléoptères. La présence des ruines (caves) de l'Abbaye des Moulineaux apporte un intérêt supplémentaire (gîtes d'hibernation du Grand Murin).

La partie Nord de la ZNIEFF, côté Petit Etang Neuf, englobe les colonies de reproduction d'Oreillard roux et de Vesperillon de Bechstein. Les milieux aquatiques du Petit Etang Neuf et de la Mare du Roi abritent une flore riche et variée ainsi que plusieurs espèces d'amphibiens et odonates.

Cette ZNIEFF de type 1 **Vallée de la Guesle de Guiperreux à Raizeux – FR110001443** couvre une superficie d'environ 70 hectares. Ce secteur abrite des populations assez dispersées de quelques espèces végétales déterminantes. En amont du site, les bas du coteau sablonneux abritent en bordure d'aulnaie marécageuse une chênaie charmaie fraîche. Il est à noter en marge des boisements alluviaux plus ou moins marécageux la persistance de zones humides ouvertes associées, principalement des roselières et quelques mégaphorbiaies à Reine des prés. Enfin,

tout au long des 5 kms de rivière concernée, le très important réseau de mares et d'étangs abrite une faune riche.

La ZNIEFF de type 1 **Landes humides de la vallée des Grès et de Souvigny – FR110001415** couvre une surface de plus de 410 hectares. Ce site tire son intérêt des milieux présents, en particulier des Landes Humides. La ZNIEFF comprend aussi des landes sèches et quelques chaos gréseux, où apparaissent en mosaïque de petites zones de pelouses sèches écorchées, offrant des milieux thermophiles prisés par les orthoptères. Les milieux aquatiques abritent une flore riche et quelques odonates. Le site est riche en papillons et chiroptères.

En limite communale avec Mittainville se trouve cette petite ZNIEFF de type 1 d'environ 40 hectares **Etang des cent arpents et carrière de Manimont – FR110001440** est une ancienne gravière. Le site est surtout intéressant pour ses eaux oligotrophes et pour quelques-unes de ses rives atterries et argilo-vaseuses. Ce vaste étang forestier présente aussi un intérêt majeur pour l'entomofaune. Dans le fond de talweg en contre bas de l'étang, une autre pièce d'eau aux dimensions plus modestes présente une végétation rivulaire importante et une queue d'étang riche en végétation aquatique. Sur le versant opposé, deux petites mares de platières gréseuses renferment également un peuplement extrêmement riche en Odonates. Leurs berges sont colonisées par des orthoptères. Vers l'ouest une grande carrière d'exploitation des sables tertiaires s'étend sur plusieurs hectares. Bien qu'elle soit actuellement en phase avancée de fermeture, plusieurs zones de prairies maigres et d'affleurements argilo-sableux subsistent et abritent des insectes menacés. Ce milieu prairial piqueté de buissons est favorable à l'avifaune.

Sur la commune de Boissière l'Ecole à 700m au nord se trouve la **Vallée tourbeuse de la Maltorne- FR110001416** qui est une ZNIEFF de type 1 d'une superficie de plus de 150 hectares. Elle est composée d'une mosaïque de zones humides tourbeuses particulièrement propice au développement d'une flore et d'une faune originales pour la région. Plusieurs lépidoptères menacés liés aux zones humides et aux milieux acides sont également bien représentés sur cet ensemble de fond de vallée. On y rencontre également d'autres espèces remarquables des lisières ensoleillées. Les nombreuses pièces d'eau oligotrophes sont favorables à une communauté

diversifiée d'odonates avec la présence d'espèces remarquables des milieux tourbeux. Sur les zones plus sèches de landes et aux abords des chemins sablonneux évoluent quelques espèces d'orthoptères.

Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399. D'un peu plus de 16 000 hectares, ce site présente un vaste ensemble majoritairement composé de chênaies-charmaies favorables à l'avifaune, ainsi que des landes sèches et ourlets thermophiles propices à des cortèges entomologiques originaux pour la région. Ce site est également en partie un site Natura 2000 (FR1112011), et comprend dans son emprise plusieurs ZNIEFF de type I.

Les **Boisements et zones humides de Mittainville – FR110001438** est une ZNIEFF de type 2 de plus de 880 hectares constituant un ensemble bocager mêlant plusieurs prairies humides, dont certaines sont en ZNIEFF de type 1. D'autres prairies sont pacagées de manière intensive. Diverses aulnaies et saulaies bordent les fossés et le ruisseau. L'ensemble du secteur présente un aspect d'agriculture traditionnelle, où persistent quelques vieux fruitiers épars et d'anciens alignements de saules têtards. Les boisements acidiphiles (chênaie sessiliflore), dominants aux alentours, comprennent de vieux chênes remarquables et quelques reliquats de lande à bruyères. Avec les différents étangs, les vastes prairies et les boisements, et les bordures de plateaux, cette ZNIEFF de type II regroupe un ensemble d'habitats complémentaires ayant un certain intérêt écologique et paysager, et présentant un aspect fonctionnel complémentaire au massif forestier de Rambouillet.

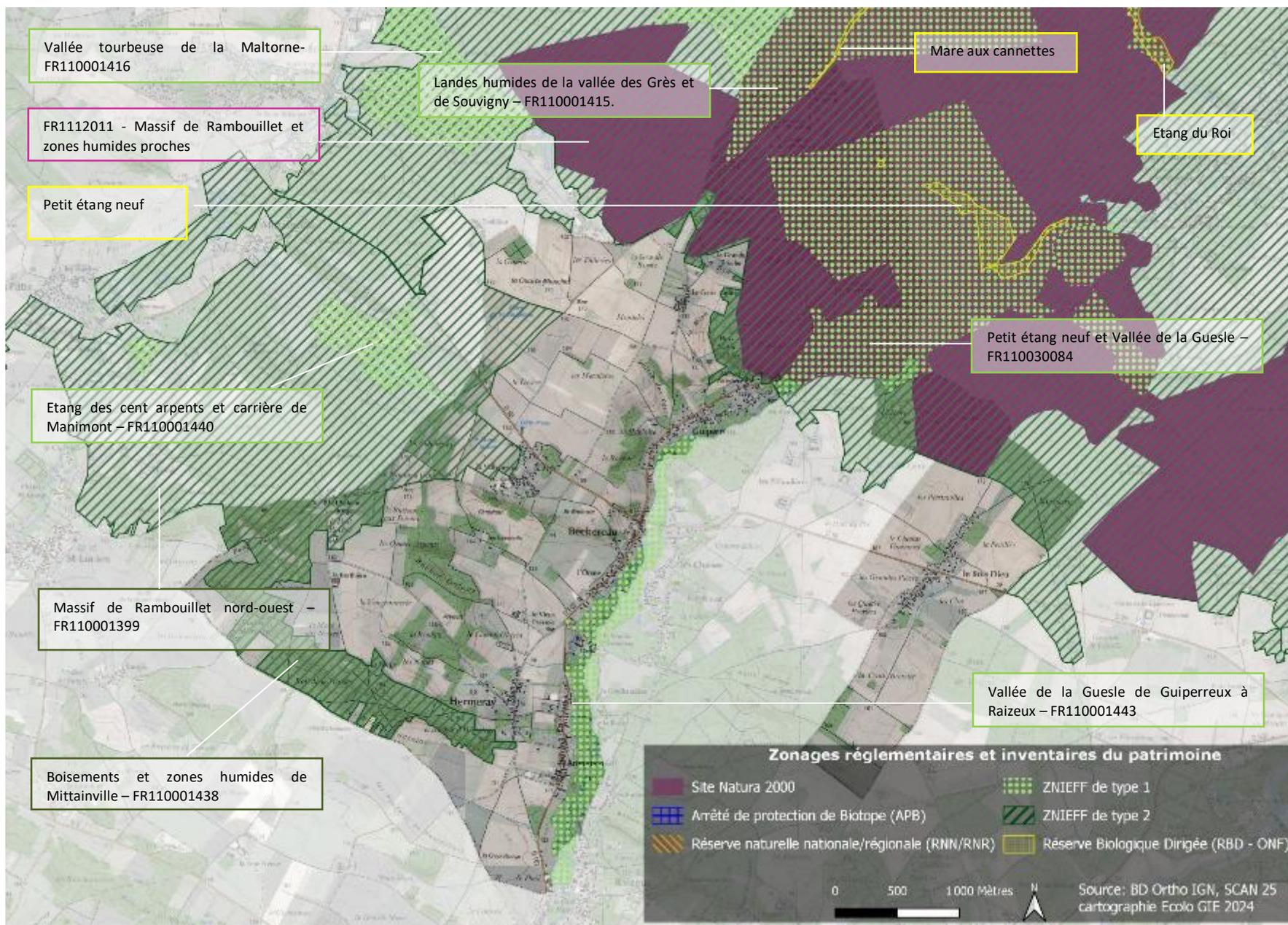
RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

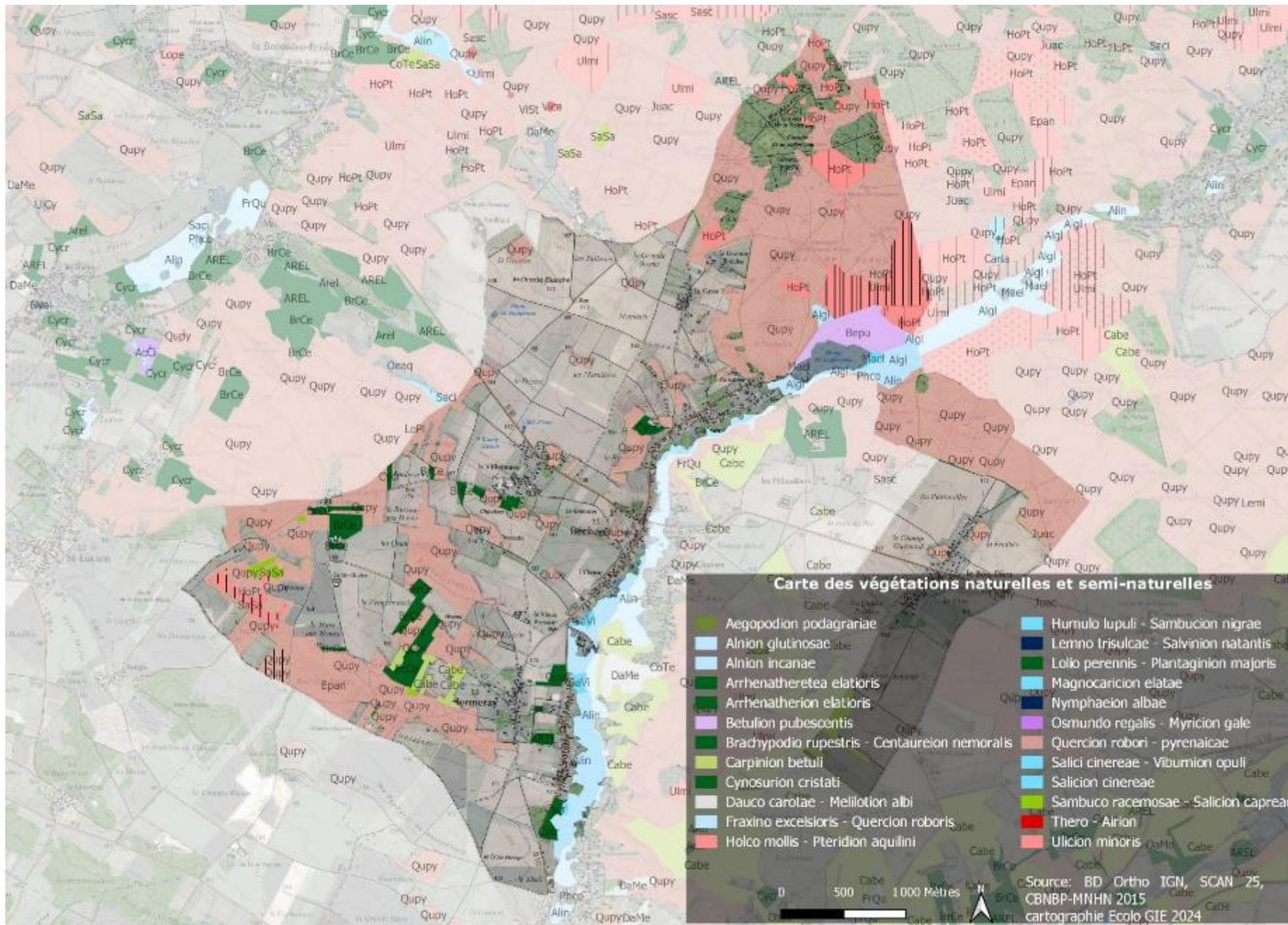
Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

Dans l'est de la commune d'Hermeray nous retrouvons la **Mare aux cannettes** et le **Petit étang neuf**. A un peu plus de 2km à l'est se trouve l'**Etang du Roi**.

Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	Oui
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	25km à l'est
RNR	Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184	8km nord-est
ZNIEFF de type I	Petit étang neuf et Vallée de la Guesle – FR110030084	Oui
ZNIEFF de type I	Landes humides de la vallée des Grès et de Souvigny – FR110001415.	Oui
ZNIEFF de type I	Vallée de la Guesle de Guiperreux à Raizeux – FR110001443	Oui
ZNIEFF de type I	Etang des cent arpents et carrière de Manimont – FR110001440	Limite communale
ZNIEFF de type I	Vallée tourbeuse de la Maltorne- FR110001416	700m nord
ZNIEFF de type II	Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399	Oui
ZNIEFF de type II	Boisements et zones humides de Mittainville – FR110001438	Oui
RBD	Mare aux cannettes	Oui
RBD	Petit étang neuf	Oui
RBD	Etang du Roi	21m à l'est





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les

orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniaux pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

PERIODES D'INVENTAIRES

16 sessions de terrains de mai à septembre 2023

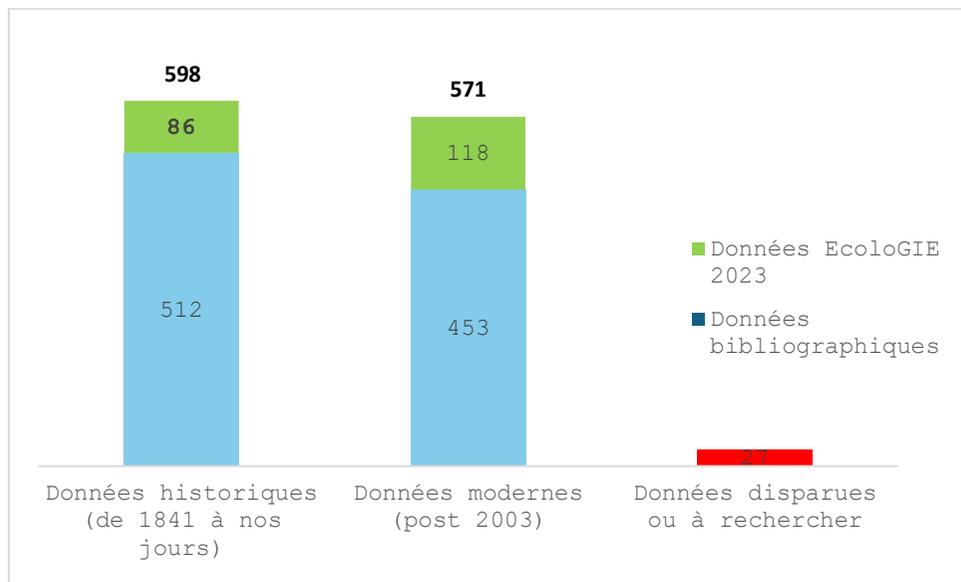
Date	Ecologue	Taxon
11/05/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
07/06/2023	Fanny Harinck / Valentin Delpierre	Insectes
30/06/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
12/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
21/07/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes
24/07/2023	Fanny Harinck	Insectes
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
15/08/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
17/08/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
06/09/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
08/09/2023	Fanny Harinck	Insectes
25/09/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne

FLORE

La donnée bibliographique la plus ancienne date de 1841. Au total, **598** taxons ont été cités sur la commune depuis, dont **86 découverts** en 2023 par EcoloGIE.

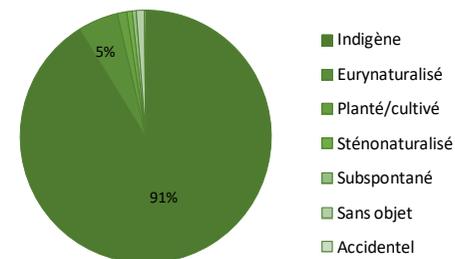
Depuis 2003, 571 taxons ont été relevés, dont 118 n’ont pas été revus en 2023.

27 données antérieures à 2003 n’ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

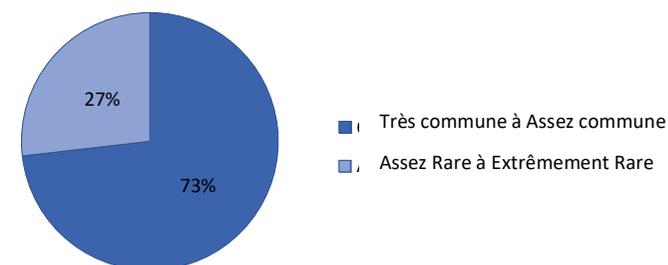


Statistiques des données post 2003

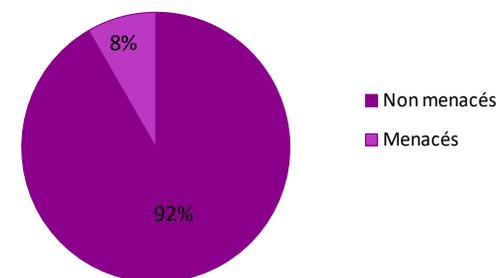
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1841, 64 (11%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 41 (7%) ont été vus depuis 2003.

Parmi eux, *Dryopteris cristata* (Prot. Nat.), très rare en France, ce qui confère une responsabilité particulière à la commune en termes de préservation de cette espèce et du milieu auquel elle est inféodée (les marais tourbeux). A celui-ci s'ajoute *Trocdaris verticillatum*, *Carex lasiocarpa*, *Comarum palustre*, *Hypericum elodes*, tous protégés dans la région, ou encore *Pilularia globulifera* (Prot. Nat.) Petite fougère amphibie remarquable des sols sablonneux temporairement inondés.

4 Nouveaux taxons, *Mentha pulegium*, *Hypochaeris glabra*, *Lathyrus hirsutus* et un le remarquable : *Illecebrum verticillatum* (Prot. Reg.). Redécouverte d'une station de *Nardus stricta* non revu depuis le XIXème siècle.

Les secteurs très connus de la commune n'ont pas fait l'objet de prospections ciblées en 2023, ne permettant pas de réactualiser de façon exhaustive cette liste d'espèces d'intérêt patrimonial fort. **35% des espèces d'intérêt sont en danger d'extinction.**

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
41 taxons >2003	13 RRR	3 PN	16 PR	1 EN	3 CR	34 Det
	20 RR				13 EN	
	5 R				13 VU	
	3 AR				7 NT	
23 taxons <2003	15 RRR	4 PN	11 PR	2 VU	7 CR	20 Det
	8 RR				8 EN	
					6 VU	
					2 RE	

LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité ≥ à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
	2022	<i>Dryopteris cristata</i>	Dryoptéris à crêtes	RRR	PN1		EN	EN	X
	2015	<i>Comarum palustre</i>	Potentille des marais	RRR		PR	LC	CR	X
	2008	<i>Carex lasiocarpa</i>	Laïche à fruit barbu	RRR		PR	LC	CR	X
	2015	<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	RRR	PN1		LC	EN	X
	2015	<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	RR	PN1		LC	EN	X
	2022	<i>Trocdaris verticillatum</i>	Carum verticillé	RRR		PR	LC	EN	X
2023	2020	<i>Hypericum elodes</i>	Millepertuis des marais	RRR		PR	LC	EN	X
	2010	<i>Carex canescens</i>	Laïche tronquée	RRR		PR	LC	EN	X
	2010	<i>Calamagrostis canescens</i>	Calamagrostide blanchâtre	RRR		PR	LC	EN	X
2023		<i>Illecebrum verticillatum</i>	Illecèbre verticillé	RR		PR	LC	EN	X
	2015	<i>Eriophorum angustifolium</i>	L'inaigrette à feuilles étroites	RR		PR	LC	VU	X
	2010	<i>Carex elongata</i>	Laïche allongée	RR		PR	LC	VU	X
	2017	<i>Callitriche brutia</i>	Callitriche pédonculé	RR			LC	EN	X
	2015	<i>Carex rostrata</i>	Laïche à bec	RRR			LC	EN	X
	2013	<i>Chamaemelum nobile</i>	Camomille romaine	RRR			LC	FN	X
2023	1866	<i>Nardus stricta</i>	Nard raide	RRR			LC	EN	X
		<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	RR			LC	FN	X
2023	2015	<i>Myrica gale</i>	Piment royal	RRR		PR	LC	NT	X
	2022	<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygala à feuilles de serpolet	RR			LC	VU	X
2023	2022	<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés	RR			LC	VU	X
2023	2017	<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille	RR			LC	VU	
2023	2017	<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	RR			LC	VU	
2023	2017	<i>Scandix pecten-venens</i>	Scandix Peigne-de-Vénus	R			LC	VU	
	2015	<i>Carex echinata</i>	Laïche étoilée	RR			LC	VU	X
2023	2010	<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	RR			LC	VU	X
2023		<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre	RR			LC	VU	X
	2003	<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine	RR			LC	VU	X
	2022	<i>Sedum cepaea</i>	Orpin pourpier	RR			LC	VU	
	2003	<i>Linum radiola</i>	Radiole faux-lin	RR			LC	VU	X
2023	2022	<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	RR		PR	LC	LC	X
2023	2022	<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	R		PR	LC	LC	X
2023	2019	<i>Utricularia neglecta</i>	Utrriculaire citrine	AR		PR	LC	LC	X
	2015	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR		PR	LC	LC	X
	2013	<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiens	AR		PR	LC	LC	
2023	2022	<i>Palamogelon polygonifolius</i>	Palamat à feuilles de renouée	RR		PR	LC	NT	X
2023	2020	<i>Bidens cernua</i>	Bident penché	RR			LC	NT	X
	2017	<i>Papaver argemone</i>	Pavot argémone	R			LC	NT	
	2008	<i>Crassula tillaea</i>	Crassule mousse	RR			LC	NT	X
2023	2008	<i>Scleranthus annuus</i>	Gnavelle annuelle	R			LC	NT	X
2023		<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hénssée	R			LC	NT	

Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1841	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR			LC	EN	X
1861	<i>Isoplepis fluitans</i>	Scirpe flottant	RRR		PR	LC	VU	X
1861	<i>Eriophorum gracile</i>	Linaigrette grêle	NRR	PN1		VU	RE	
1866	<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule	RRR		PR	LC	EN	X
1866	<i>Drosera intermedia</i>	Rosolis intermédiaire	RRR	PN2		LC	CR	X
1866	<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	RRR	PN2		LC	VU	X
1866	<i>Carex hostiana</i>	Laïche blonde	RRR			LC	CR	X
1866	<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme	RRR			LC	CR	X
1866	<i>Carex pulicaris</i>	Laïche puce	RRR			LC	EN	X
1866	<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	RRR			LC	EN	X
1866	<i>Juncus squarrosus</i>	Jonc rude	RRR			LC	EN	X
1866	<i>Lysimachia fenella</i>	Mouron délicat	RR			LC	EN	X
1866	<i>Menyanthes trifoliata</i>	Tréfle d'eau	RR			LC	VU	X
1866	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	RR		PR	LC	VU	X
1866	<i>Rhynchospora alba</i>	Rhynchospora blanc	RRR		PR	LC	EN	X
1882	<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge	RRR		PR	LC	CR	X
1884	<i>Anistavena setacea</i>	Canche des marais	NRR		PR	NT	CR*	
1910	<i>Viola palustris</i>	Violette des marais	RRR		PR	LC	EN	X
1913	<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve	RR	PN1		VU	VU	X
1913	<i>Cystopteris fragilis</i>	Cystoptéris fragile	RRR		PR	LC	CR	X
1927	<i>Eriophorum latifolium</i>	Linaigrette à feuilles larges	NRR		PR	LC	RE	
1964	<i>Cheopters limbosperma</i>	Polystic des montagnes	RRR		PR	LC	CR	X
1998	<i>Dianthus deltoides</i>	Oeillet couché	RRR		PR	LC	VU	X

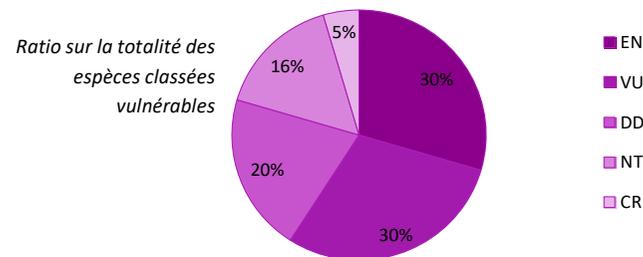
ESPECES REMARQUABLES

Depuis 1841, 62(10,3%) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 59 (9,8%) ont été vus depuis 2003. Parmi eux, *Myosotis dubia*, Nouvelle donnée pour la commune, très rare mais potentiellement sous inventorié, typique des sols acides, tout comme *Erica tetralix*, *Ulex minor*, *Luzula congesta*, *Achillea ptarmica*, rares et déterminants de Znieff pour certains.

21 Nouveaux taxons remarquables pour la commune.

Total	Nombre de taxons / 2003	R Reg	ZNIEFF
62 taxons		8 RRR	20 Det
	< 2003 = 3	11RR	
	> 2003 = 59	42 R	
		1 AR	

Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



Dryopteris cristata (@) / extrait open obs

Nardus stricta



LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté
≥ à R

Ecologie	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
	2008	<i>Callitriche palustris</i>	Callitriche des marais	RRR	
2023		<i>Epilobium obscurum</i>	Épilobe vert foncé	RRR	
2023		<i>Festuca ovina</i> subsp. <i>guestfalica</i>	Fétuque de Westphalie	RRR	
	1892	<i>Salix repens</i> subsp. <i>repens</i>	Saule rampant	RRR	
	1935	<i>Dryopteris x uliginosa</i>	Polystic des fanges	RRR	
2023		<i>Myosotis dubia</i>	Myosotis douteux	RRR?	
	2015	<i>Polystichum x bicknellii</i>	Polystic de Bicknell	RRR?	
2023		<i>Stellaria neglecta</i>	Stellaire négligée	RRR	
2023	2023	<i>Vicia dasycarpa</i>	Vesce à gousses velues	RR	
2023	2022	<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain	RR	X
2023	2013	<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	RR	X
2023		<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	RR	
2023	2017	<i>Petrosedum forsterianum</i>	Orpin de Forster	RR	X
	2013	<i>Luzula congesta</i>	Luzule à inflorescences denses	RR	
2023		<i>Hypericum x desetangii</i>	Millepertuis de Desétangs	RR?	
	2013	<i>Filipendula vulgaris</i>	Filipendule vulgaire	RR	X
2023	2003	<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles	RR	X
2023	2003	<i>Carex pairea</i>	Laïche de Païra	RR	
2023	2013	<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	R	X
2023		<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	R	
2023	2008	<i>Aphanes australis</i>	Alchémille oubliée	R	X
2023		<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire	R	
	2017	<i>Armenia arenaria</i>	Armérie faux plantain	R	X
2023		<i>Brassica nigra</i>	Moutarde noire	R	
2023	2010	<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	R	X
2023		<i>Carex demissa</i>	Laïche vert jaunâtre	R	
2023	2022	<i>Carex panicea</i>	Laïche millet	R	X
2023	2013	<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	R	
2023	2012	<i>Corynephorus canescens</i>	Corynéphore blanchâtre	R	X
2023	2023	<i>Cyanus segetum</i>	Barbeau	R	
	2017	<i>Herniaria hirsuta</i>	Herniaire velue	R	
	1900	<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	R	
2023	2013	<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
	2008	<i>Hieracium maculatum</i>	Épervière tachée	R	
2023		<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux seigle	R	X
2023		<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i>	Fétuque rouge	RR	

Ecologie	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
2023		<i>Filago germanica</i>	Immortelle d'Allemagne	R	
2023		<i>Galium elongatum</i>	Gaillet allongé	R	
2023	2020	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Écuëlle d'eau	R	X
2023		<i>Lathyrus linifolius</i>	Gesse des montagnes	R	
2023	2012	<i>Logfia minima</i>	Cotonnière naine	R	X
	2008	<i>Mibora minima</i>	Mibora naine	R	X
2023	2008	<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	R	
2023		<i>Myosotis laxa</i>	Myosotis cespiteux	R	
	2008	<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts	R	
2023	2008	<i>Ornithopus perpusillus</i>	Ornithope délicat	R	X
	2015	<i>Oxalis acetosella</i>	Païn de coucou	R	
2023	2022	<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucédan de France	R	X
2023	1887	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X
	2012	<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à feuilles longues	R	
	2008	<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i>	Poirier sauvage	R	
2023		<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	R	
2023		<i>Rosa rubiginosa</i>	Rosier rubiginoux	R?	
	2011	<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	R	
2023		<i>Silene nutans</i>	Siène nutans	R	X
2023	2013	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	R	
2023		<i>Stellaria pallida</i>	Mouron pâle	R	
2023	2008	<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Téesdalie à tige nue	R	X
2023	2017	<i>Thymus pulegioides</i>	Thym commun	R	
	2003	<i>Tragopogon dubius</i>	Grand salsifis	R	
2023		<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	R	
	2003	<i>Viola canina</i>	Violette des chiens	R	

Ribes nigrum, le Cassis, une espèce sténonaturalisée, dont l'habitat naturel est les bois tourbeux, et aulnaies marécageuses, est rarement observé en tel contexte, mais peut être noté comme remarquable pour le territoire, lorsqu'il est observé dans son habitat naturel, ici dans le marais de la Guesle.

Légende flore

Indigène. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Eurynaturalisé : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Sténonaturalisé : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Subspontané : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Accidentel : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Données modernes post 2003



Thelypteris palustris



Scandix pecten-veneris



Ornithopus perpusillus



Eriophorum angustifolium



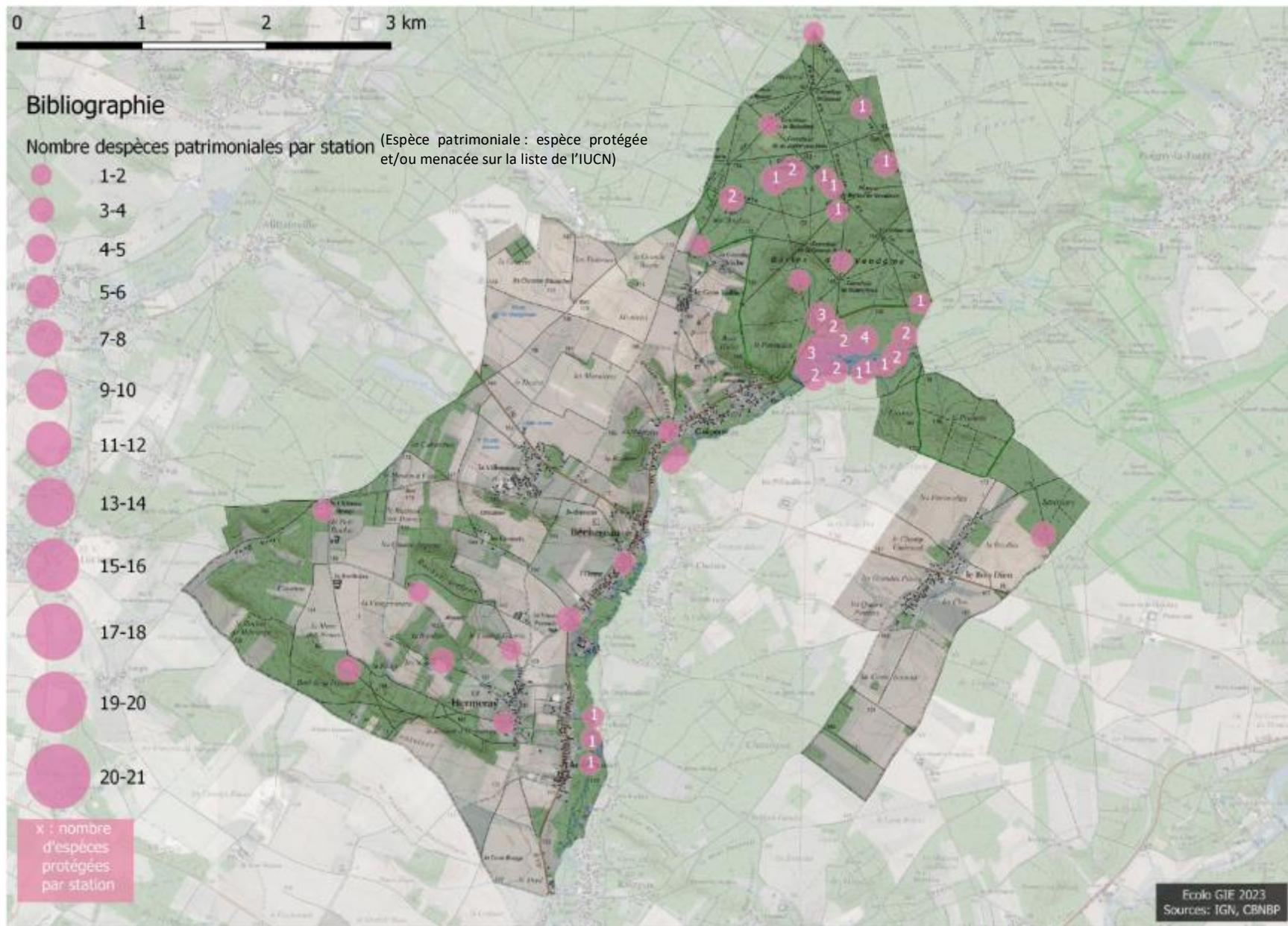
Myrica galle

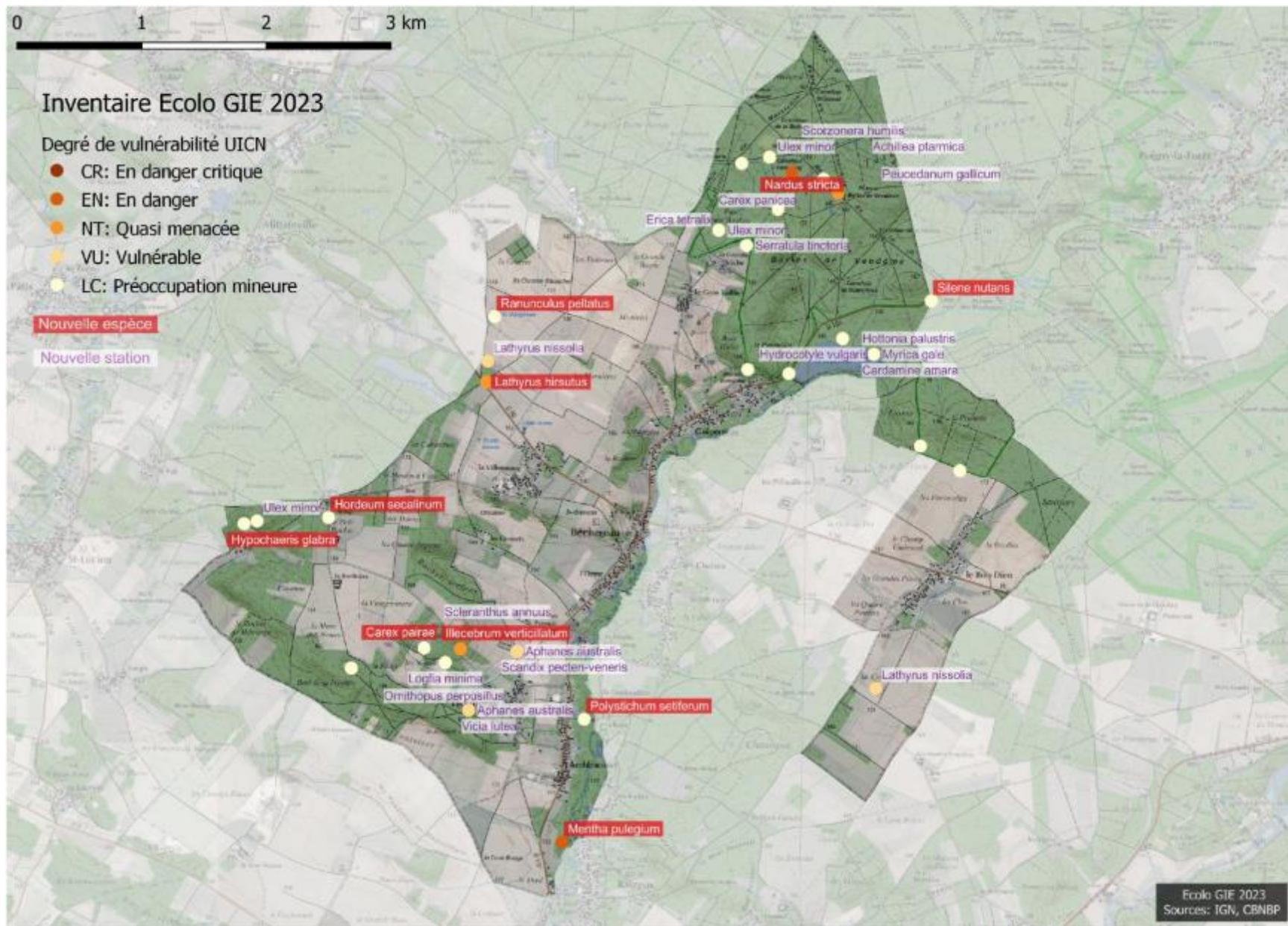


Hypericum elodes



Carex panicea





INSECTES

Localisée au sud-ouest du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune d’Hermeray concentre 50 espèces de papillons de nuit, 34 espèces de papillons de jour, 3 espèces de libellules, et 21 espèces de mantes, criquets et sauterelles pour un total de 749 individus identifiés.

Occupée par des pelouses sèches, des boisements, des sols nus ainsi que des prairies fleuries, la commune abrite une grande diversité de papillons de jour.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.

Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune en 2023

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit	peu favorable	peu favorable	peu favorable	favorable	favorable	très favorable	peu favorable	peu favorable				
Passages de jour	défavorable	défavorable	défavorable	peu favorable	favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	peu favorable	défavorable	défavorable

-  défavorable
-  peu favorable sauf pour certaines espèces
-  favorable
-  très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Dates d'intervention et nombre d'observateurs sur la commune de Hermeray

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	07/06/2023	2	Fanny HARINCK et DELPIERRE Valentin
Prospection diurne	30/06/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	21/07/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	24/07/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection diurne	17/08/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	08/09/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection nocturne	25/09/2023	1	Alexis Borges

Au total, **7 interventions ont été réalisées sur la commune de Hermeray en 2023** représentant **9 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

LISTE DES ESPECES PRESENTES SUR LA COMMUNE

Résultats de l'inventaire réalisé sur la commune de Hermeray en 2023

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection	
Papillons de nuit	<i>Acrobasis fallouella</i>	La Phycide de Fallou	NE				
	<i>Agrotis segetum</i>	La Noctuelle des Moissons	NM				
	<i>Aplocera plagiata</i>	La Triple Raie	NM				
	<i>Biston betularia</i>	La Phalène du Bouleau	NM				
	<i>Catoptria pinella</i>	Le Crambus des pinèdes	NE				
	<i>Chrysothrix culmella</i>	Le Crambus des jardins	NE				
	<i>Conistra vaccinii</i>	L'Orrhodie de l'Airelle	NM				
	<i>Crocallis elinguaris</i>	La Phalène de la Mancienne	NM				
	<i>Cyclophora punctaria</i>	L'Ephyre ponctuée	NM				
	<i>Dendrolimus pini</i>	Le Bombyx du Pin	NM				
	<i>Eilema caniola</i>	Le Manteau pâle	NM				
	<i>Epirrhoe alternata</i>	L'Alternée	NM				
		<i>Eremobia ochroleuca</i>	La Noctuelle jaunâtre	VU			
		<i>Furcula bicuspis</i>	La Harpye bicuspidée	VU			
		<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>	La Fausse-Eupithécie	NM			
		<i>Idaea dimidiata</i>	L'Acidalie écussonnée	NM			
		<i>Idaea rusticata</i>	La Phalène rustique	NM			
		<i>Idaea subsericeata</i>	L'Acidalie blanchâtre	NM			
		<i>Lasiocampa quercus</i>	Le Bombyx du Chêne	NM			
		<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM			
		<i>Lymantria monacha</i>	La Nonne	NM			
		<i>Macaria liturata</i>	La Philobie effacée	NM			
	<i>Macaria notata</i>	La Philobie tachetée	NM				

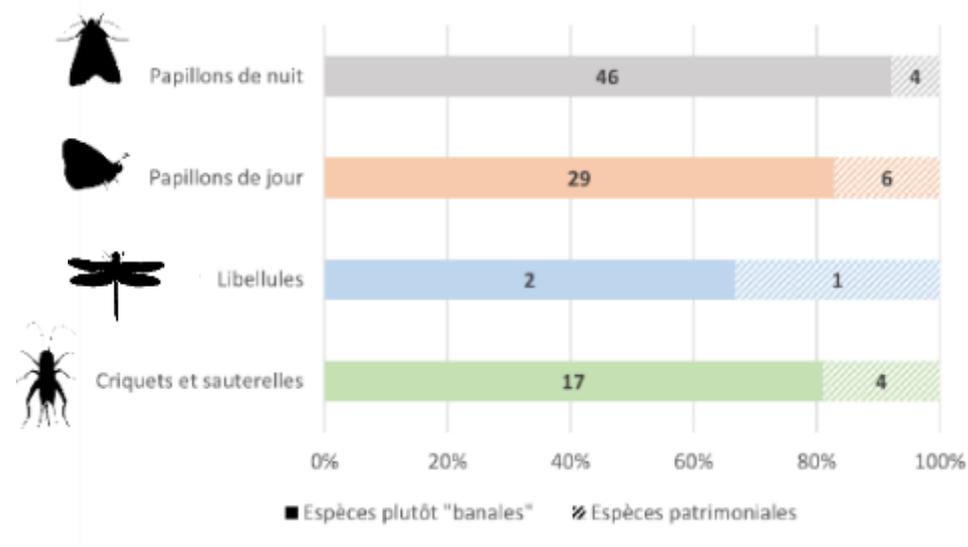
Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Le Moro-Sphinx	NM			
	<i>Malacosoma neustria</i>	Le Bombyx à livrée	NM			
	<i>Manulea complana</i>	Le Manteau à tête jaune	NM			
	<i>Mesoligia furuncula</i>	La Noctuelle furoncule	NM			
	<i>Noctua comes</i>	La Hulotte	NM			
	<i>Noctua pronuba</i>	Le Hibou	NM			
	<i>Oncocera semirubella</i>	La Phycide incarnat	NE			
	<i>Pachycnemia hippocastanaria</i>	La Callunaire	NM			
	<i>Paracolax tristalis</i>	L'Herminie dérivée	VU			
	<i>Patania ruralis</i>	La Pyrale du Houblon	NE			
	<i>Pennithera firmata</i>	La Corythée pectinée	NM			
	<i>Perizoma alchemillata</i>	La Périzome coupée	NM			
	<i>Phlogophora meticulosa</i>	La Meticuleuse	NM			
	<i>Phycita roborella</i>	La Phycide du Rouvre	NE			
	<i>Plagodis dolabraria</i>	La Phalène linéolée	NM			
	<i>Propenistra laevis</i>	La Xanthie rosâtre	(MI)			
	<i>Pyrausta despicata</i>	La Pyrauste du Plantain	NE			
	<i>Pyrausta purpuralis</i>	La Pyrauste pourprée	NE			
	<i>Schrankia costaestrigalis</i>	L'Hypénode du Serpolet	NM			
	<i>Selenia dentaria</i>	L'Ennomos illunaire	NM			
	<i>Synaphe punctalis</i>	La Clédéobie étroite	NE			
	<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	La Processionnaire du Pin	NM			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<i>Watsonalla binaria</i>	Le Hameçon	NM			
	<i>Xanthorhoe ferrugata</i>	La Rouillée	NM			
	<i>Xestia castanea</i>	La Noctuelle négligée	VU			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
Total	50 espèces		4 espèces d'intérêt patrimonial "moyen à fort"			
Papillons de jour et zygènes	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	CC		
	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	C		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-Corail	LC	AC		
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	LC	AR		
	<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce	LC	PC		
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	C		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	AC		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	NT	AC	Conditions	R
	<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	LC	AR		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	LC	AC	Conditions	
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	LC	AR	Oui	R
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	LC	AR	Oui	R
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaïne	LC	AC		
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	C		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C		
	<i>Satyrium ilicis</i>	Thèle de l'Yeuse	NT	AR		
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent	VU	AR	Oui		
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	PC	Conditions		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	LC	CC		
	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	LC	PC		
	<i>Zygaena trifolii</i>	Zygène du Trèfle	DD	RR	Oui	
Total	35 espèces		6 espèces patrimoniales			
Libellules	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	NT	R	Conditions	
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agriçon à larges pattes	LC	C		
Total	3 espèces		1 espèce patrimoniale			
Mante	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	LC	AC		R
Total	1 espèce		1 espèce patrimoniale			
Criquets et sauterelles	<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	LC	PC		
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	AC		
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des Roseaux	VU	RR	Oui	
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	LC	AC		R
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	LC	AC		
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun	LC	AC		
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	LC	C		
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC	AC		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	Stat RR	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	AC		R
	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	LC	PC		
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
	Total	20 espèces		3 espèces patrimoniales		
Total général	108 espèces		15 espèces patrimoniales			

La commune d'Hermeray concentre un fort enjeu concernant les rhopalocères, aussi appelés papillons de jour. En effet, 6 espèces de papillons de jour disposent d'un enjeu de conservation ou de protection.



ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales



La Thécla de l'Yeuse (*Satyrrium ilicis*) est un petit papillon d'à peine trois centimètres appartient à la famille des Lycénidés. Cette espèce discrète s'observe du mois de mai au mois de juillet dans les bois, et autres milieux arbustifs. Le Chêne (*Quercus sp.*) constitue la principale source de nourriture de la chenille, mais si elles peuvent consommer plus occasionnellement du Prunellier (*Prunus spinosa*) ainsi que de l'Orme Champêtre (*Ulmus minor*). Cette espèce est menacée par la destruction de son habitat ainsi que l'implantation d'essence exotiques. Un seul individu de cette espèce a été observée sur la commune.



Le Gomphe à forceps (*Onycogomphus forcipatus*) affectionne les milieux lotiques. La larve du Gomphe à forceps se développe dans les sédiments limoneux / sableux des ruisseaux, rivières et fleuves et plus rarement des lacs et bras morts bien oxygénés. Souvent posée au sol, cette espèce ne possède pas de territoire de chasse délimité et n'hésite pas à s'éloigner de ses habitats pour trouver ses proies.



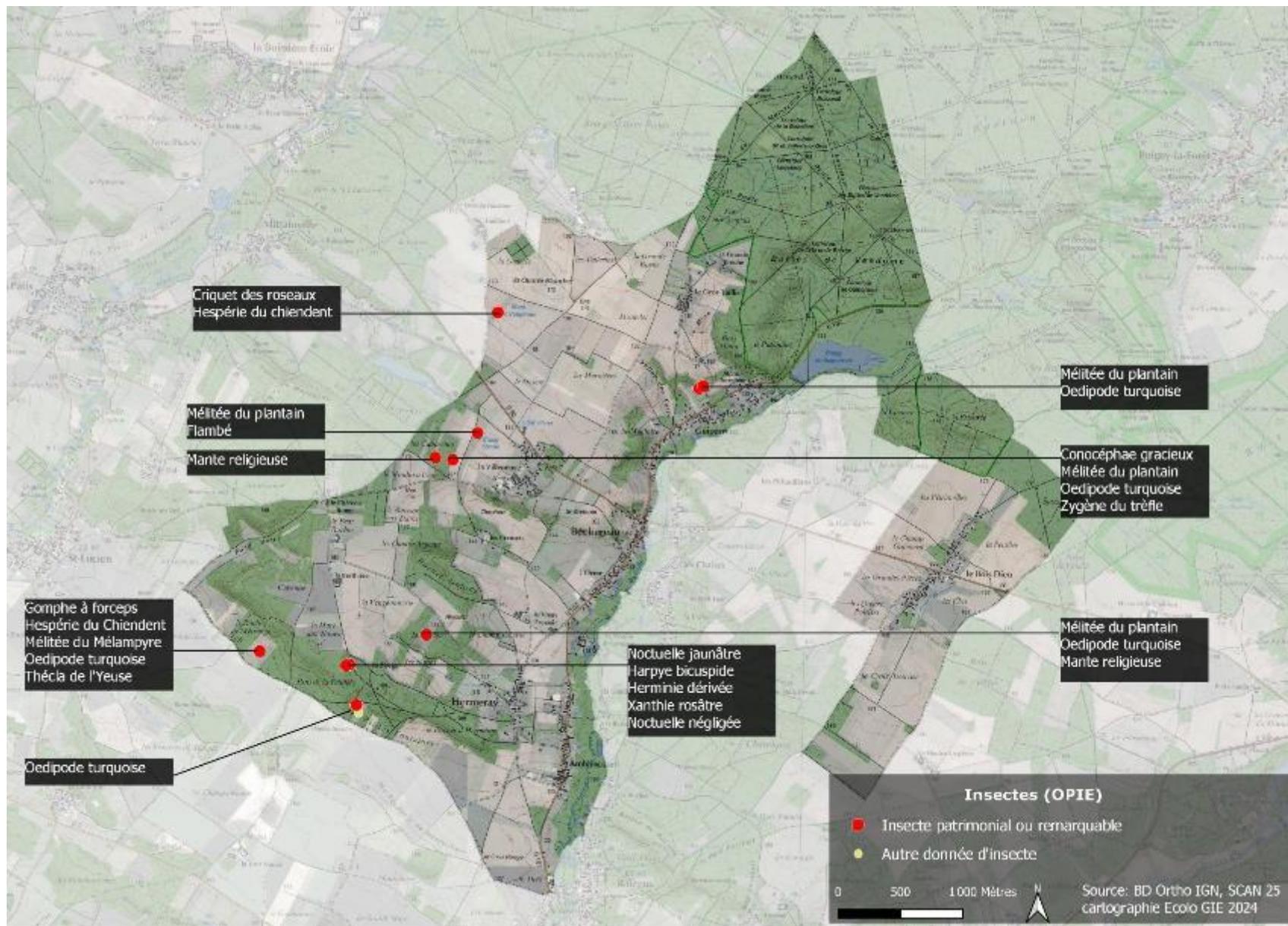
L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) est un criquet inscrit à la liste des espèces déterminantes des zones naturelles d'intérêt pour la faune et la flore (ZNIEFF). Il affectionne les prairies méso-hygrophyles à hygrophyle. Cette espèce nécessite une surface suffisante pour se développer, ainsi, ce criquet souffre de la fragmentation de son habitat et en fait un bon indicateur de la connectivité paysagère. Les populations sont fortement impactées par de fortes pressions de pâturage ou bien une mauvaise utilisation du fauchage.



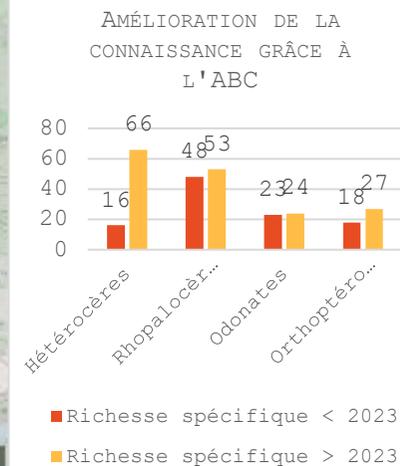
La Xanthie rosâtre (*Propenistra laevis*) est une espèce ponto-méditerranéenne, en France, elle est localisée et se rencontre principalement dans le Centre - Est du pays ainsi que plus récemment sur une portion ouest. Thermophile, elle fréquente les milieux boisés secs et chauds et sa chenille se nourrit sur Quercus et ensuite sur plantes basses. En Île-de-France, cette espèce avait historiquement été observée en 1947 (Seine et Marne) puis non revue avant d'être réobservée en 2018 en Essonne (Marcoussis, par Ferriot et al.) puis en 2022 (Champcueil, Borges A.).

Le statut actuel de cette espèce est précisé comme incertain (Mothiron 1997) dans le sens où elle peut être jugée comme « rare » ou « migratrice » occasionnelle. Les quelques observations régionales cadre sa période de vol sur septembre - octobre. Elle a été observée en 1 seul exemplaire le 25 septembre 2023 à Hermeray, dans la clairière sablonneuse du bois de la Feuillée lors d'une attraction lumineuse. Au vu de sa répartition nationale restreinte (cf. carte ci-contre) et du fait de sa 3ème observation en 10 ans, de ses exigences, elle représente un élément patrimonial fort pour la région et donc le département et les communes qui l'accueillent.





- ✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)
- ✓ 50 nouvelles espèces d'hétérocères
- ✓ 5 nouvelles espèces de rhopalocères
- ✓ 1 nouvelle espèce d'odonates
- ✓ 9 nouvelles espèces d'orthoptéroïdes



REPTILES

6 espèces de reptiles sont présentes sur la commune d'Hermeray.

LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE HERMERAY

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs hermeray
<i>Anquis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	NT		art. 2	An. IV	Z	E 2023
<i>Lacerta agilis</i> Linné, 1758	Lézard des souches	NT		art. 2	An. IV	Z	G 2020
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert occidental	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	LC		art. 2	An. IV		G 2013
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023

LEGENDE :

(1) : Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune de Hermeray, 6 espèces sont patrimoniales, et 2 espèces sont quasi-menacées.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 2 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France.
- 5 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 2 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) est une couleuvre relativement élancée, protégée à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classée quasi-menacée à l'échelle francilienne et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les sites ensoleillés, rocheux comme les carrières, murs de pierres sèches ou accotements partiellement couverts de végétation, le tout à proximité de forêt. La Coronelle est une espèce diurne, assez discrète qui se nourrit de lézard, mais aussi d'autres serpents. Elle a été observée en septembre 2023 au niveau du bois de la Feuillée.



Coronelle lisse – Adobestock

Le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) est un lézard protégé à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé quasi-menacé à l'échelle francilienne et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Cette espèce est souvent observée sur des sites plus arides et plus ouverts que les autres lézards, mais toujours avec une couverture végétale, herbes ou buissons. Il se rencontre en lisières forestières, mais aussi dans des milieux anthropisés comme les clairières, accotements et haies. L'espèce

a été observée au nord du lieu-dit le Gros taillis et au bord de l'étang de Guiperreux en 2009 et 2020.



Lézard des souches – Adobestock

L'**Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. Une seule observation au niveau du lieu-dit la Grande Brèche en mai 2023.



Orvet fragile – Adobestock

Le **Lézard à deux raies** (*Lacerta bilineata*), est un lézard de grande taille protégé à l'échelle nationale, ainsi que ses habitats, au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021, et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat. Le Lézard vert affectionne particulièrement les milieux thermophiles bien exposés. C'est une espèce qui apprécie les lisières de type ourlets à végétation buissonnante et en contact avec une zone ouverte riche en proies (essentiellement des arthropodes). Elle a été observée en septembre 2023 au niveau du bois de la Feuillée.



Lézard à deux raies – Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Elle a été observée aux alentours du lieu-dit le Gros Taillis en 2013.

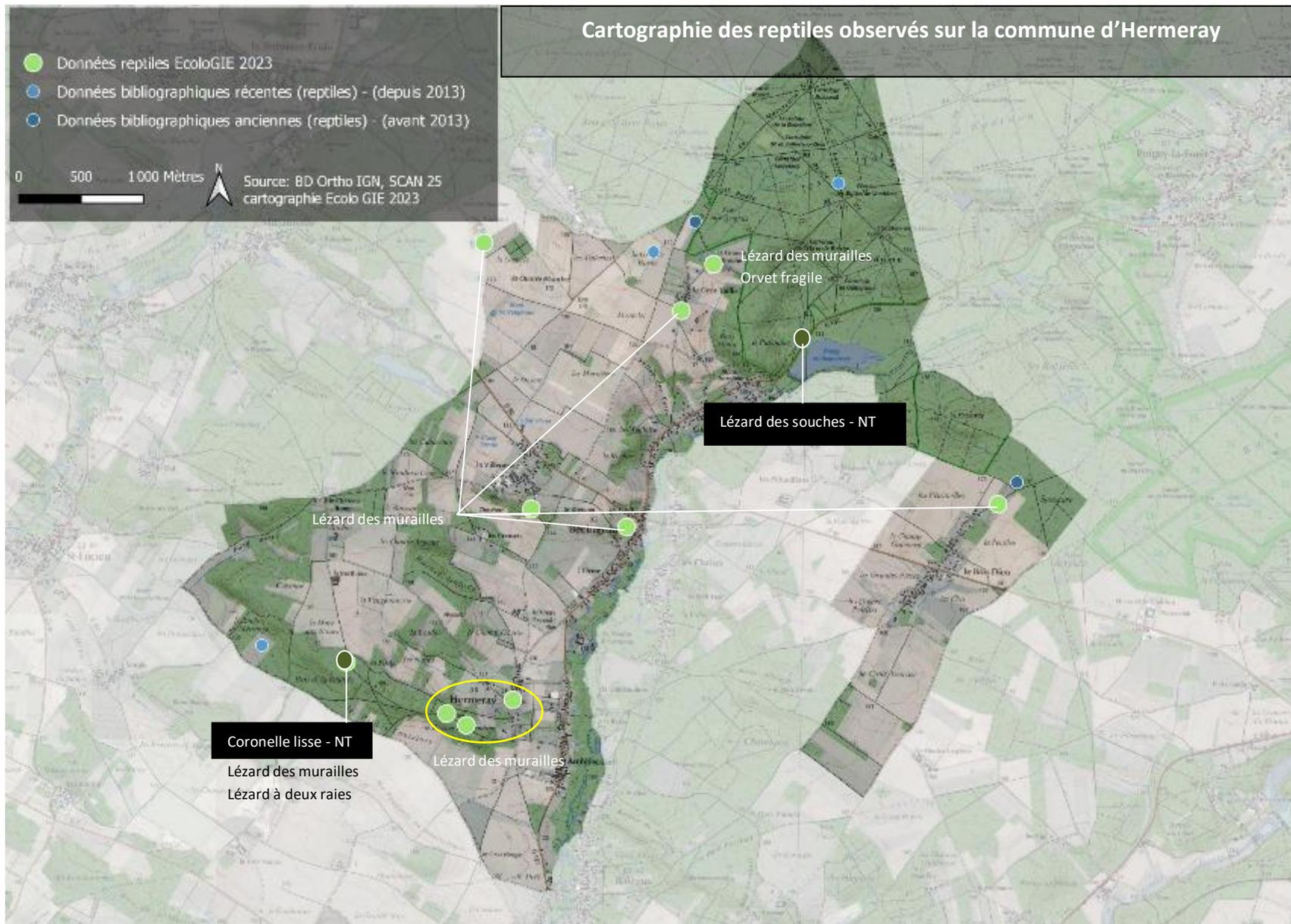


Couleuvre helvétique - Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. L'espèce a été vu en mai, août et septembre 2023 dans divers endroits de la commune.



Lézard des murailles - Adobestock



✓ **18 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune d'Hermeray

✓ **6 espèces** sont considérées comme présentes sur la commune (vues depuis 2013), dont 4 observées en 2023

✓ Le léopard des souches et la Couleuvre helvétique n'ont pas été revues en 2023

✓ **2 espèces** sont quasi-menacées en Île-de-France

OISEAUX

Sur la commune d'Hermeray, 93 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet), dont 70 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES VUES EN PERIODE DE NIDIFICATION PRESENTES SUR LA COMMUNE D'HERMERAY

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3		E 2023	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	TR	TR	TR	NA		art.3	An. I	ZN	E 2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023
Autour des Palombes*	<i>Accipiter gentilis</i>	TR	TR	TR	EN		art.3	An. I	ZN	E 2023* / G 2013
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	TR	R	-	CR	VU	art.3	An. I		G 2017
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	R	PC	PC	NT	LC			ZN	G 2016
Bergeronnette des	<i>Motacilla cinerea</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			G 2020
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	R	PC	-	VU		art.3	An. I	ZN*	G 2020
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	R			VU	NT	art.3		ZN	E 2023
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3			E 2023
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3			E 2023
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	C	C	PC	EN	NT	art.3			G 2016
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	R	PC	R	VU		art.3	An. I	ZN	E 2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	PC	PC	-	NT	LC	cha			G 2020
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	E 2023
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	*MPC	*HTR	NA	NT	art.3		ZN	G 2010
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PC			NT	LC	art.3		ZN*	G 2016
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3			E 2023* / G 2020
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha			E 2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PC			VU	LC	art.3			G 2016
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	R	-	LC	LC	art.3		ZN	G 2020
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF	
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)			Déterminant (5)	Dernière observation
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			E 2023
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	C	C	LC	LC			ZH*	E 2023
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3			E 2023* / G 2020
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	PC	PC	PC	NT		art.3		ZH*	E 2023
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	G 2020
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023* / G 2020
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	E 2023
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			G 2020
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PC	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			E 2023
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	PC	R	R	LC	VU	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PC	PC	PC	LC	NT	art.3			E 2023* / G 2017
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus</i>	PC	TC	TC	LC	NT	art.3			E 2023
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			VU	LC	cha			E 2023
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	PC			DD	LC	cha			G 2015
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3			E 2023* / G 2020
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	An. I	ZN	E 2023
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023* / G 2013
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF	
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)			Déterminant (5)	Dernière observation
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PC	PC	-	LC	LC	art.3			G 2017
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3			E 2023
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3		ZN*	G 2020
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	R	R	R	VU	NT			ZN*	G 2020
Roitelet à triple	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rossignol philomèle	<i>Luscinia</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			E 2023
Rougegorge familier	<i>Erythacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue à front	<i>Phoenicurus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			E 2023
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C	C	-	EN	VU				E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat/IdF avec la dernière année d'observation / E 2023* : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification mais dont une donnée en période de nidification est issue de la base de données Geonat/IdF

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut**biologique****Degré de rareté :****Nicheur :****Migrateur et hivernant**

N : espèce nicheuse

O : occasionnel

O : occasionnel

M : espèce migratrice

TR : très rare, de 1 à 20 couples

TR : très rare, de 1 à 50 individus

H : espèce hivernante

R : rare, de 21 à 200 couples

R : rare, de 51 à 500 ind.

S : sédentaire

PC : peu commun, de 201 à 2000 couples

PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.

C : de 2001 à 20 000 couples

C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.

TC : de 20 001 couples à 100 000 couples

TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

RE : Espèce éteinte en métropole

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

Autres catégories :

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Insuffisamment documenté

NA : Non applicable

Liste des espèces d'oiseaux hivernantes vues en 2023 non évaluées sur la commune d'Hermeray

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	Dernière observation
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			E 2023**
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	R	PC	-	EN	VU	art.3		ZN	E 2023**
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	R	R	O	NT		art.3	An. I	ZN	E 2023**
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	O	C	-	NA	NT	art.3			E 2023**

E 2023** : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 64 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 13 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 7 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 36 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Hermeray, 25 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu en observer 16 sur la commune.

L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune d'Hermeray, l'Alouette a été observée en mai et juillet 2023 dans des parcelles agricoles aux lieux-dits les Quatre Poiriers, Chauffour ou encore la Mine. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Alouette des champs – Adobestock

L'**Autour des Palombes** (*Accipiter gentilis*) est un rapace protégé en France, classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, déterminant ZNIEFF en Île-de-France, et nicheur Très rare dans la région. L'espèce affectionne les massifs forestiers variés comportant des zones de quiétude plantées de vieux arbres. Elle a été contactée en septembre 2023, en dehors des périodes de nidification, dans le bois des Feuillée dans le sud-ouest de la commune. Elle est mentionnée en juin 2013 dans le nord de la commune, dans les buttes de Vendôme. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Autour des palombes – Adobestock

La **Bouscarle de Cetti** (*Cettia cetti*) est une espèce protégée en France, classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France, déterminante de ZNIEFF et un nicheur rare à l'échelle francilienne. Cet oiseau discret vit toujours à couvert, et affectionne les buissons envahis par plantes grimpantes et les hautes herbes, ainsi que les taillis de saules près de l'eau, riches en roseaux. La Bouscarle se retrouve également dans des parcs avec de nombreux fourrés, et parfois dans des ronciers en bords de champs. Sur la commune des Bréviaires, la Bouscarle a été observée en juillet 2023 à proximité de l'étang des Guiperreux. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Bouscarle de cetti – Adobestock

Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) est un gros oiseau au plumage coloré, protégé sur l'ensemble du territoire et classé Vulnérable à l'échelle francilienne et nationale. Il fréquente les habitats forestiers de résineux, ou mixtes à taillis épais. Il se rencontre aussi dans des petits bois, parcs, jardins ou

cimetières arborés et buissonneux. Entendu en juillet 2023 sur les abords de l'étang des Guiperreux, il est également cité sur le même étang en mai 2020. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Bouvreuril pivoine – Adobestock

Le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*) est un rapace rare en Île-de-France, inscrit à la Directive Oiseaux, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale, et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. Cet oiseau fréquente des habitats variés comme des cultures, des forêts de résineux, landes sèches. Il niche au sol, dans un endroit protégé par une haute végétation comme les champs et prairies. Il a été contacté en juillet 2023 dans les parcelles agricoles du lieu-dit la Croix Bouvier.

L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Busard Saint-Martin – Adobestock

La **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire, classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. Ce petit oiseau est inféodé aux milieux buissonnants. Plutôt que les jardins individuels, elle fréquente les bois à clairières, les coupes, les parcs devenus sauvages, les parcs arborés à sous-bois touffus. Sur la commune, elle a été observée à plusieurs endroits en mai 2023, au niveau des haies des lieux-dits la Feuillée, le Gros taillis, ou encore dans le hameau Béchereau. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Fauvette des jardins – Adobestock

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est classé comme VULNÉRABLE à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. C'est avant tout un oiseau forestier, il fréquente tous types de boisement à condition qu'il ne soit pas trop fermé. Le Gobemouche gris a été entendu en septembre 2023 dans le bois de la Feuillée. Il est cité de la base de données Géonat'IdF depuis 2016 en mai et juillet dans les bois de la butte ronde, ou encore dans les boisements à l'est de la commune au lieu-dit la Prieurée. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Gobemouche gris – Adobestock

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Ile-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle rustique a été observé en mai 2023 dans les hameaux Béchereau, la Villeneuve ou encore le Gros taillis. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Hirondelle rustique – Adobestock

Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) est un oiseau protégé sur l'ensemble du territoire, classé comme Vulnérable à l'échelle nationale et régionale. C'est le plus petit pic d'Europe qui affectionne les forêts mixtes et de feuillues, ou ripisylves, pourvues de vieux arbres ou arbres sénescents. Il vit dans des loges creusées principalement sur des branches mortes. Il se nourrit d'insectes et de larves présents sur les branches et arbres. Il a été observé en septembre 2023 dans les boisements du lieu-dit la Boulée. En juillet 2020, il est mentionné en lisière de forêt au lieu-dit Cayenné. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Pic épeichette – Adobestock

La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) est protégé en France, classé Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseau, et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les milieux ouverts buissonnants, haies, lisières de forêt, pelouses sèches et zones de pâtures extensives. L'espèce a été observée en mai 2023 dans les espaces bocagers du hameau le Gros taillis. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Pie-grièche écorcheur – Adobestock

Le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Pouillot recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailleuses sèches ou au contraire les boisements frais, la saulaie, l'aulnaie-frênaie, les peupleraies claires. Il a été contacté en mai et juillet 2023 dans le boisement Parc aux Anglais et sur les abords de l'étang de Guiperreux. L'espèce est

considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Pouillot fitis – Adobestock

Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un nicheur peu commun et menacé en Ile-de-France, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Tarier pâtre fréquente les zones qui lui offrent de la végétation basse pour nicher, des perchoirs pour chasser et des postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux. Il a été entendu en mai 2023 aux lieux-dits Chauffour, la Gruerie et la Mine. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Tarier pâtre – Adobestock

Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu en mai et juillet 2023 aux abords des hameaux Béchereau et le Bois Dieu. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Serin cini – Adobestock

La **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*), est une espèce classée Vulnérable en France et En danger à l'échelle régionale. C'est un oiseau typique des paysages agricoles parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. On la trouve souvent dans les fourrés bordant les terres cultivées où elle cherche l'essentiel de sa nourriture à terre (graines d'herbes sauvages et de commensales des cultures) et niche dans les feuillus. Elle a été observée en mai 2023 au lieu-dit la Grande Brèche, en lisière des buttes de Vendôme. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



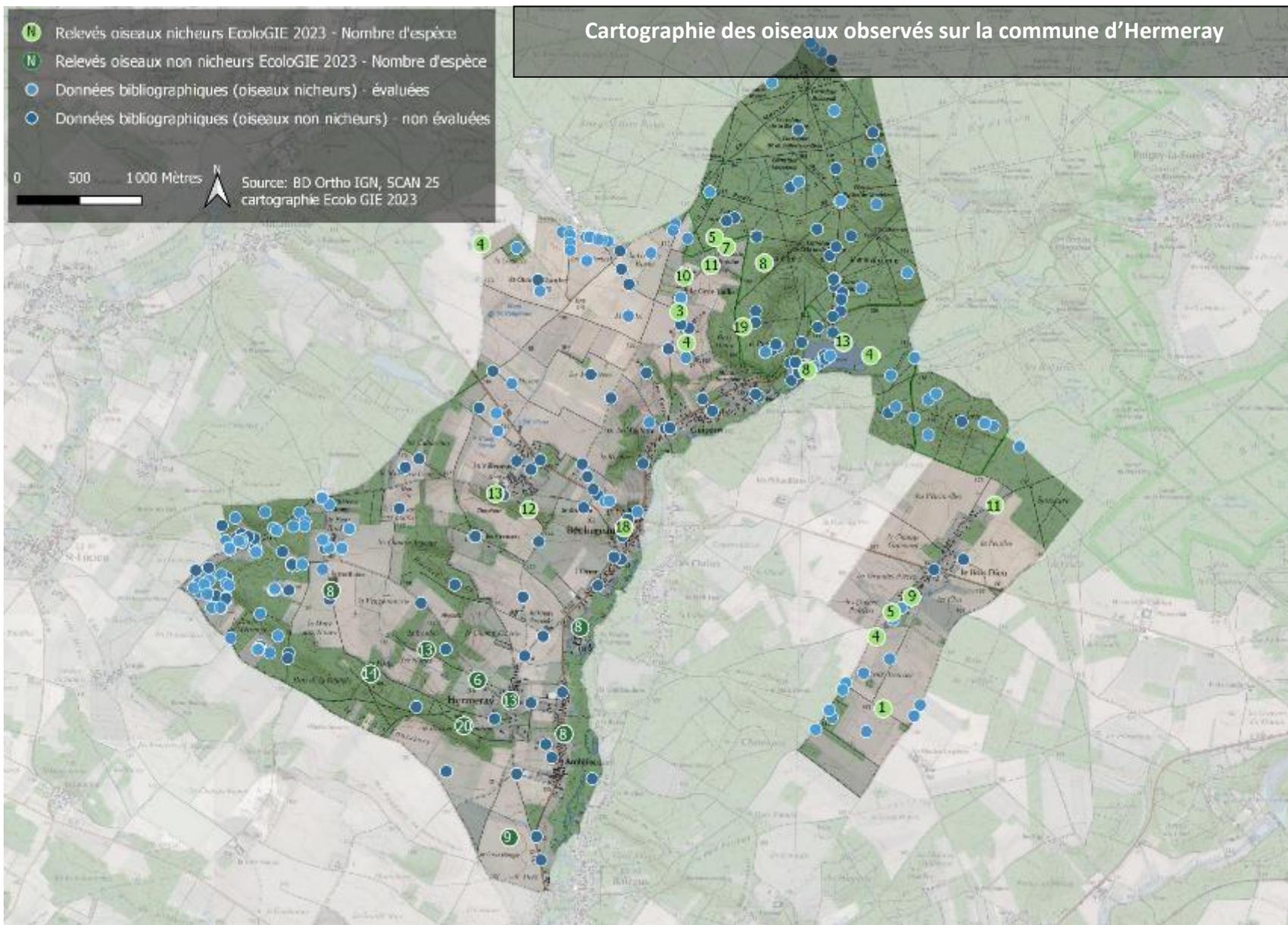
Tourterelle des bois – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun, mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers, mais il apprécie aussi le voisinage de l'homme. On le trouve jusqu'en pleine ville, dans les jardins périurbains et les parcs urbains, pourvu qu'on y rencontre des arbres assez hauts. Il utilise parfois les toits des constructions comme postes de chant. Il se nourrit principalement de graines le plus souvent récoltées au sol. Pour nicher, il recherche notamment les résineux, les buissons, les haies et les arbustes à feuilles persistantes, en particulier en début de saison. Le Verdier a été observé en mai 2023 en lisière du hameau la Villeneuve, et la Grande brèche. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



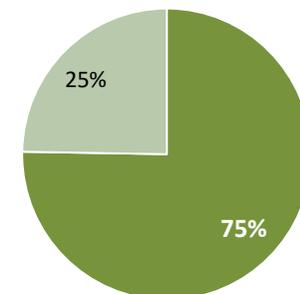
Verdier d'Europe – Adobestock

Cartographie des oiseaux observés sur la commune d'Hermeray



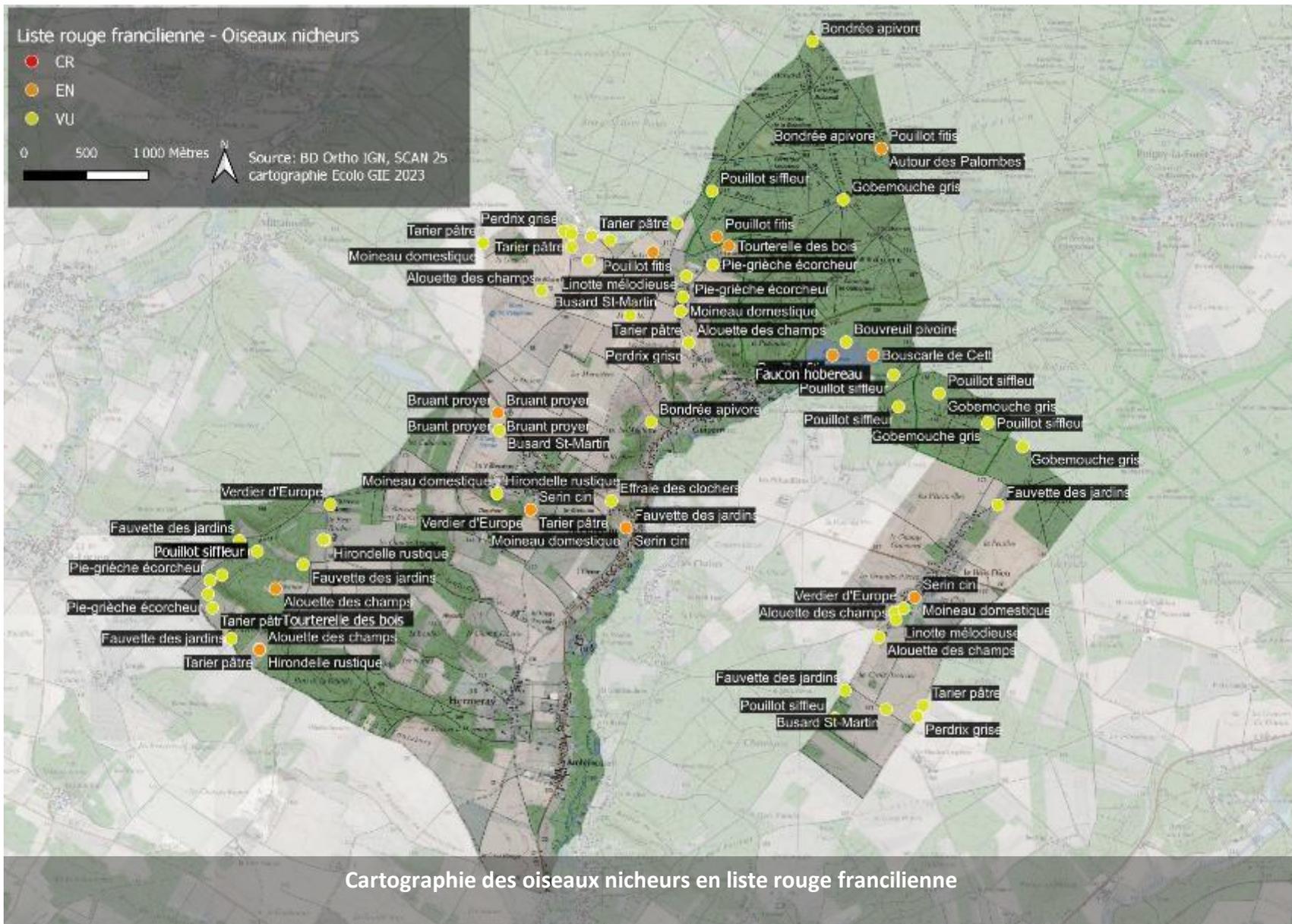
✓ **633 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune d'Hermeray pour **93 espèces nicheuses**

✓ **Plus de 1000 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril – 15 juillet)

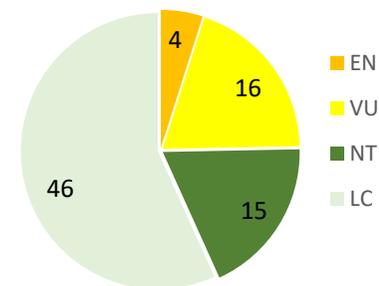


■ Oiseau nicheur observé en 2023 (70)
 ■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (23)

✓ **70 espèces** sur les 93 nicheuses ont été observées en 2023



✓ **20 espèces** sur les 93 nicheuses ont un degré de menace allant de vulnérable (VU) à en danger (EN) en Île-de-France



- ✓ **64 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français
- ✓ **7 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- ✓ **13 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Hermeray 1 : Lisière Bois/Prairie fauchée /Croisements Chemins



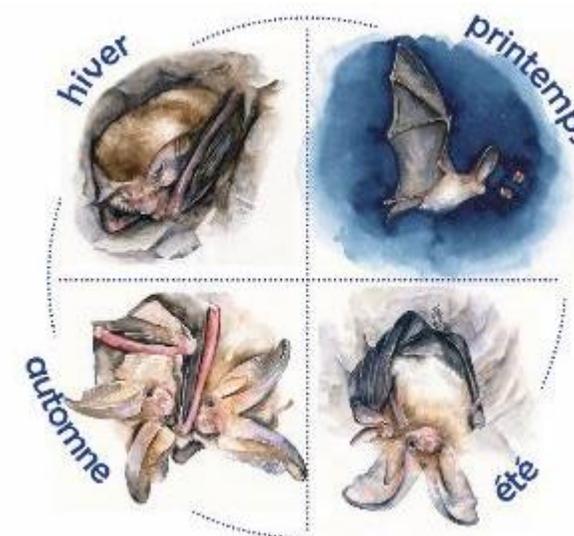
Hermeray 4 : Lisière Bois / Prairie



Hermeray 3 : Lisière Bois/ Prairie fauchée

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
HERMERAY_1	48.669843 ; 1.693266	Lisière Bois/Prairie fauchée /Croisements Chemins
HERMERAY_2	48.659562 ; 1.705272	Route forestière
HERMERAY_3	48.640156 ; 1.684647	Lisière Bois / Prairie fauchée
HERMERAY_4	48.647714 ; 1.651724	Lisière Bois / Prairie

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Été : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

Sur la commune d'Hermeray, 12 espèces sont recensées et 3 complexes d'espèces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoé/ Dufrene	PNR
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	An.II/IV	Art.2	LC	CR	X	
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.II	Art.2	NT	VU	X	
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	An.II/IV	Art.2	NT	NT		Probable
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.II	Art.2	LC	EN	X	
<i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles Échancrées	An.II/IV	Art.2	LC	NT		Probable
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	An.II/IV	Art.2	LC	VU	X	
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.II	Art.2	LC	LC	X	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.II	Art.2	LC	LC	X	
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.II	Art.2	NT	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.II	Art.2	VU	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.II	Art.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.II	Art.2	NT	NT	X	

Complexe d'espèces

<i>Plecotus auritus_austriacus</i>	Oreillard gris / roux
<i>Myotis daubentonii</i>	Myotis daubentonii /
<i>Myotis daubentonii_mystacinus</i>	Myotis mystacinus
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrellus nathusii /
<i>Pipistrellus kuhlii_nathusii</i>	Pipistrellus kuhlii

L'enregistreur du point 4 n'a pas fonctionné lors de la première session.

Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Aucun gîte avéré d'hibernation ou d'estivage n'est connu de la commune d'Hermeray. Néanmoins, en amont de l'étang de Guiperreux, dans l'Abbaye de Moulineaux, se trouve un gîte connu avec la présence de 6 espèces : Murin de Beschtein, Grand Murin, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, complexe des oreillard et complexe des museaux sombres. Il y a en moyenne 30 à 40 individus, avec une dominance pour le Murin de Natterer et le complexe museau sombre.

ESPECES PATRIMONIALES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm



Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm



Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites “à museau noir”. Changeant régulièrement d’adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l’abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d’hibernation souterrains, il n’y est présent qu’en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d’hibernation. L’espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm



Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d’eau. Il est facilement observable à la surface des plans d’eau qu’il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l’ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Poids : 20 à 40 gr Envergure : 35 à 45 cm



C’est une des plus grandes chauves-souris d’Europe. Reconnaisable par sa taille, son ventre blanc et son museau dégagé, le Grand Murin affectionne le monde souterrain en hiver ainsi qu’été si la température de la cavité est suffisamment élevée. On retrouve aussi fréquemment les colonies de mise bas en milieu bâti, comme des combles d’église ou de château. Très fortement impacté par la rénovation du bâti, le grand murin est source d’inquiétude forte en île de France. Elle est considérée comme Vulnérable sur la liste rouge francilienne. Même si plusieurs colonies ou site d’hivernage sont connues sur la région, un travail de prospection important reste à faire sur l’ensemble des secteurs. Des actions de protections fortes des sites sont à mettre en place systématiquement.

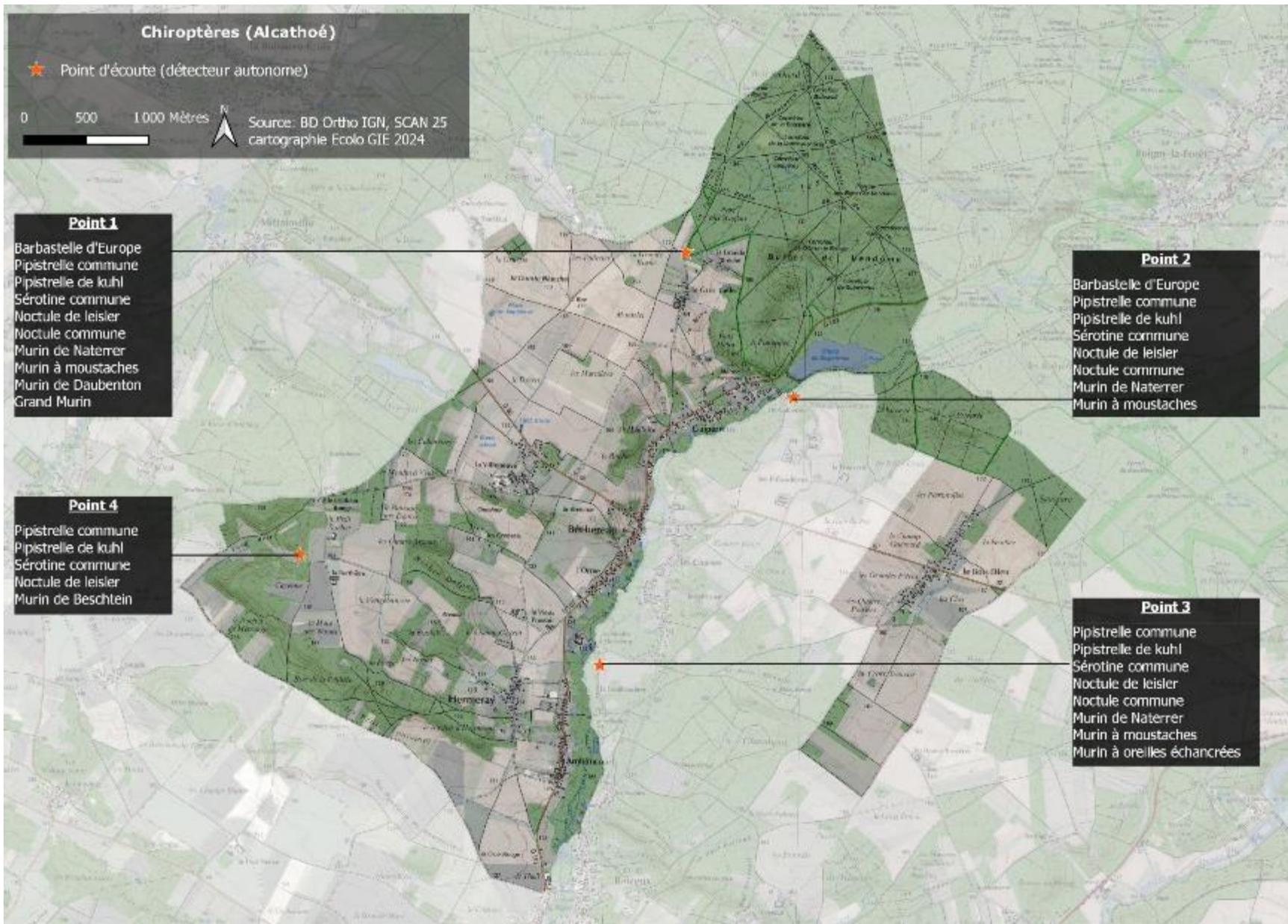
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 29 cm



La Barbastelle d'Europe est une espèce forestière. En forte régression depuis ces dernières années, elle est tributaire de la gestion des forêts. Avec sa face noire, ses oreilles soudées au niveau du front et son museau aplati, la Barbastelle est facilement reconnaissable. Sa bouche, petite et étroite rend son régime alimentaire très spécifique, constitué presque exclusivement de microlépidoptères (micro-papillons) qu'elle capture en vol.

La Barbastelle d'Europe est une des espèces les plus rares en Île-de-France. Elle est classée en danger critique pour la région, cela signifie que son risque d'extinction au cours des prochaines années est très fort.



- ✓ 2 sessions : 22/06/2023 et 15/08/2023
- ✓ 12 espèces recensées sur la commune et 3 complexes
- ✓ 10 espèces au maximum au point P1 (cumulées sur les deux sessions)



SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Etang de Guiperreux

Cette retenue comprend un ensemble de cariçaias et des aulnaias tourbeuses exceptionnelles. On y trouve quelques espèces rares et emblématiques des zones humides comme le Calamagrostide blanchâtre (*Calamagrostis canescens*) et en particulier, la fougère Dryoptéris à crêtes (*Dryopteris cristata*), très vulnérable à l'échelle nationale, de même que la Potentille des marais (*Comarum palustre*), espèce protégée à l'échelle régionale, observée en 2015, mais probablement encore présente (PNR).

Autour de cet étang nous retrouvons 8 espèces de chiroptères (donnée acoustique) dont la Barbastelle d'Europe qui est en danger critique d'extinction à l'échelle régionale. En amont de l'étang se trouve un gîte avec la présence de 6 espèces. D'autres espèces fréquentent cet étang avec le Lézard des souches, la Bouscarle de Cetti, le Faucon hobereau ou encore le Bouvreuil pivoine.

3 espèces d'odonates patrimoniales ont été portées à connaissances par le PNR : L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), vu en 2021, la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) et le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster bolotnii*) observées en 2017.

2 Buttes de Vendômes

Ces buttes boisées accueillent un ensemble humide très riche avec des landes tourbeuses à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), des jonçaias et des mares avec notamment *Hypericum elodes* et *Luronium natans*. Nous retrouvons également des espèces patrimoniales d'oiseaux d'affinité forestière comme le Gobemouche gris, le Pouillot siffleur, le Pouillot fitis, la Bondrée apivore, l'Autour des Palombes ou encore la Tourterelle des bois. Notons la présence de 10 espèces de chauves-souris dont la Barbastelle d'Europe et le Grand Murin, vulnérable à l'échelle francilienne.



2 Buttes de Vendôme

3 Les Rochers d'Hermeray

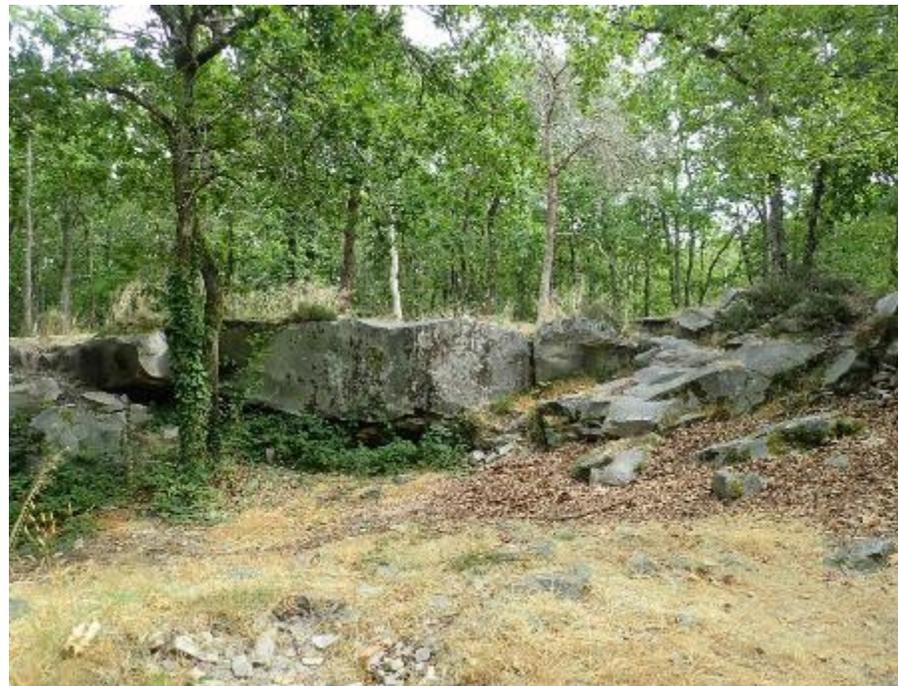
Ce relief gréseux en partie boisé, accueille des pelouses sableuses avec de nombreuses espèces annuelles remarquables comme la Porcelle glabre (*Hypochaeris glabra*), l'Illicébre verticillé (*Illecebrum verticillatum*) ou des vivaces comme le Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*). Le secteur du vallon du Fond vert serait à prospecter d'avantage car il accueille des prairies de fauche mésophiles sur sable, et des clairières forestières de forêt de pente avec chaos de grés, tonsures d'annuelles et landes. En lisières forestières nous retrouvons quelques hétérocères patrimoniaux, la Thécla de l'Yeuse, l'Hespérie du chiendent ou encore la Mélitée du mélampyre. Ce secteur boisé abrite également la Coronelle lisse et le Léopard à deux raies, la Tourterelle des bois, la Fauvette des jardins ainsi que le Verdier d'Europe. On notera la présence de 5 espèces de chauves-souris. L'ensemble présente une valeur paysagère intéressante.

4 Plaine bocagère

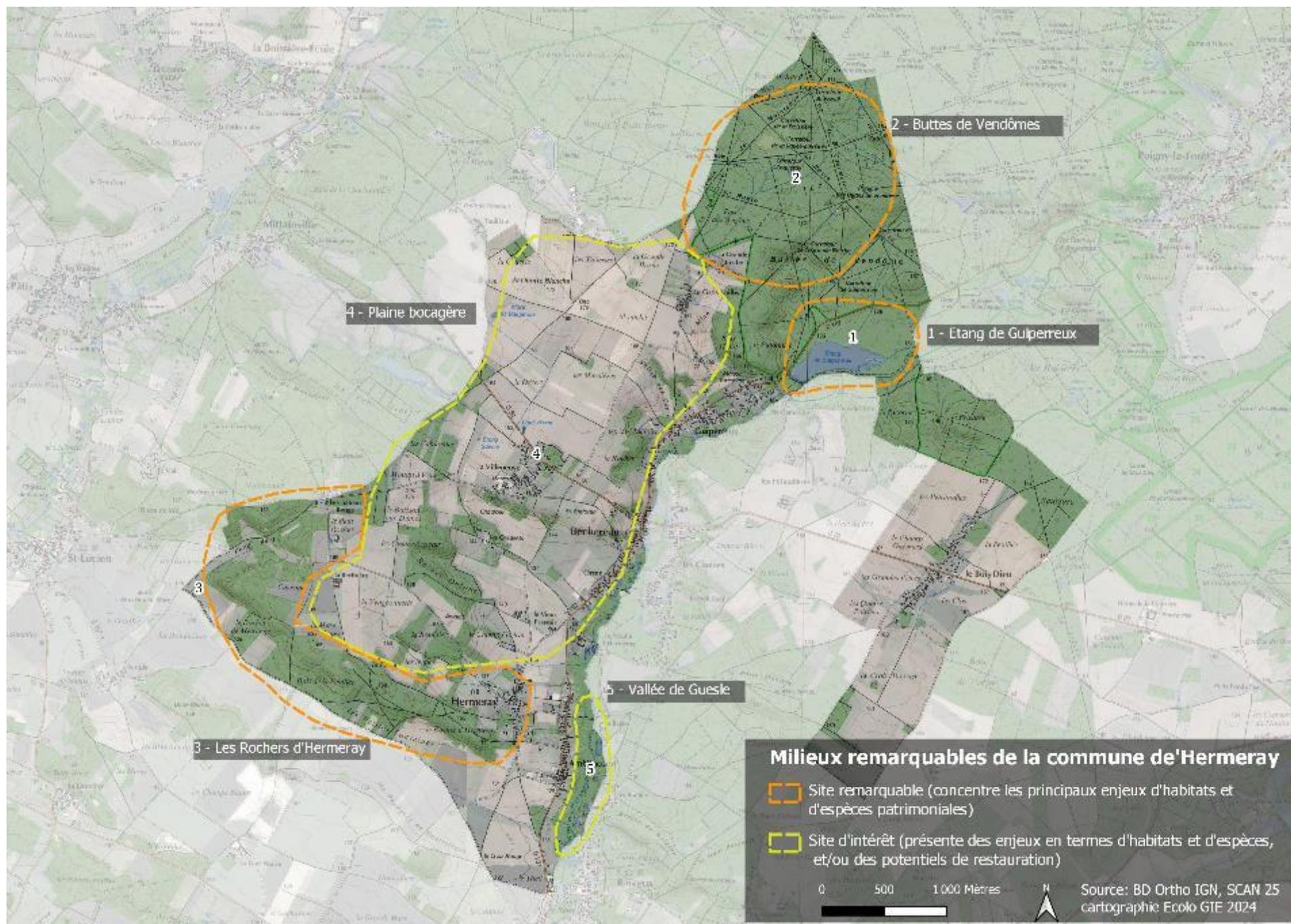
Cette plaine bocagère occupe une grande partie de la commune. Nous y retrouvons quelques mares avec des espèces comme *Ranunculus peltatus* et des messicoles comme *Lathyrus nissolia* et *Lathyrus hirsutus*. Ces secteurs ouverts accueillent quelques insectes patrimoniaux comme la Mante religieuse, le Flambé, l'Hespérie du chiendent, le Zygène du trèfle, le Criquet des roseaux et la Mélitée du plantain. Nous retrouvons également le Tarier pâtre, la Pie-grièche écorcheur, la Linotte mélodieuse ainsi que le Bruant proyer.

5 Vallée de la Guesle

Cette vallée difficile d'accès comprend des étangs et des aulnaies marécageuses où l'on retrouve le Polystic à aiguillon (*Polystichum aculeatum*) ou encore le cassis sauvage (*Ribes nigrum*) très anciennement naturalisé et la Menthe pouliot (*Mentha pulegium*). Il est à noter également la présence de 8 espèces de chauves-souris.



3 Les Rochers d'Hermeray



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS SUR HERMERAY	ACTIONS SPÉCIFIQUES PAR SITES
1 - Etang de Guiperreux	<p>La plupart des espèces exceptionnelles du massif de Rambouillet sont représentées sur l'ensemble des zones humides boisées et ouvertes autour de l'étang de Guiperreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des opérations d'ouverture de la végétation pourraient être réalisées dans les propriétés privées sur des parties de la vallée. ➤ L'étang mérite d'être identifié au PLU comme un élément remarquable du paysage communal. ➤ Sa situation en zone Natura 2000 permet au Parc avec la commune de réaliser des travaux.
2 - Buttes de Vendômes	<p>Secteur en forêt domaniale et également inscrit en Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeu de conservation des mares dans le PLU.
3 - Les Rochers d'Hermeray	<p>L'ensemble de ce relief riche en pelouses et prairies sablonneuses participe à l'identité du territoire d'Hermeray.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets de restauration des anciennes carrières, des landes et du Chaos de grès du Vallon Vert avec au cas par cas le retrait de certains EBC par exemple. ➤ Promouvoir l'utilisation agricole par pâturage ou fauche des nombreuses friches sur ce secteur afin de maintenir leur caractère de paysage ouvert. ➤ Enjeux de paysage à évaluer (points de vues à ouvrir, dégagement du Rocher Métrange,...)



SITES IDENTIFIÉS SUR HERMERAY	ACTIONS SPÉCIFIQUES PAR SITE
4 - Plaine bocagère	<p>L'ensemble du plateau agricole renferme une forte diversité spécifique d'oiseaux et d'insectes, notamment grâce aux mares, remises boisées et prairies qui le composent.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer une trame de haie sur le secteur serait un atout pour la biodiversité. ➤ Inscrire au PLU tous les points d'eau. ➤ Réaliser un état des lieux de la conservation des mares sur ce plateau agricole et proposer des actions de restauration. ➤ Enjeu des espèces messicoles des sables qui sont présentes.
5 - Vallée de la Guesle	<p>De nombreuses mares et étangs parsèment ce fond de vallée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surfaces d'eau à intégrer au PLU. <p>Enjeu de conservation des prairies naturelles humides pâturées, ces milieux évoluant sur la vallée vers des friches humides et des boisements tendant à terme à fermer complètement le site.</p>



PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPÉCIFIQUES ENJEUX
Milieus secs et sableux	<p>Ils constituent l'une des identités naturelles fortes de la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte cette spécificité par exemple dans la gestion des espaces communaux : gestion spécifique des talus non végétalisés sableux, favorables à une flore spécifique, enjeu de conservation des pollinisateurs sauvages... ➤ Patrimoine lié au grès à restaurer, points de vues à conserver.
Mares et étangs	<p>Une part importante du patrimoine naturel de la commune est liée à la présence de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription de toutes les mares et plan d'eau au PLU, intégrer des préconisations de gestion différenciée de berges... ➤ Diagnostiquer les plans d'eau (public et privés, mares forestières, de prairies...) et envisager un programme de restauration pour les sites envasés, réouverture de berges... en partenariat avec le Parc. ➤ Créations de mares dans les projets communaux, demander l'intégration des mares sur les projets d'urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle...
Prairies / Friches	<p>Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant les friches et les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU. ➤ Prise en compte des continuités écologiques dans les projets, limiter la constructibilité des secteurs en prairies.
Haies	<p>Globalement assez peu présentes sur la commune, les haies permettraient d'accueillir d'autres espèces d'oiseaux notamment, dans les secteurs de prairie et de culture. Des projets de plantations seraient intéressants à conduire, en plus de la préservation des haies existantes au travers de leur inscription au PLU.</p>



PLAN D' ACTIONS



ABC Hermeray Programme d'actions



L'ABC a permis à la commune de mener de nombreuses actions de sensibilisation qui ont eu un réel succès. La mairie a donc décidé de poursuivre ces actions auprès du grand public. Dorénavant, elle dispose des résultats des inventaires qui révèlent des enjeux de préservation et de restauration qu'elle souhaite mettre en œuvre en améliorant certaines connaissances et en entreprenant des actions concrètes pour maintenir voire améliorer les conditions d'accueil de la faune et flore sauvage.

Pour cela, la commune a identifié trois axes de travail :

1) Poursuivre l'amélioration de la connaissance

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Poursuivre les inventaires participatifs	Faire connaître la plateforme Géo Nature	Commune	Court terme
Recenser le foncier communal	- Cartographier les parcelles et les chemins publics - Rechercher l'histoire des arbres remarquables	Commune	Long terme
Compléter l'inventaire des mares communales	Analyser l'état des mares et identifier les propriétaires	Commune	Court et moyen terme

2) Poursuivre la sensibilisation des publics

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Faire connaître les résultats de l'ABC	Soirée Publique	Intervention PNR	Court terme
Faire connaître et animer la labellisation « Territoire engagé pour la nature »	Communication et groupe de travail	Commune	Court terme
Proposer la création d'une aire terrestre éducative	Site pressenti : terrain face à la mairie	Services scolaire et périscolaire	Long terme
Organiser un « Nettoyons la nature »	Ramassage des déchets dans la commune	Communes et Habitants	Court terme

3) Agir pour améliorer la qualité des milieux et leur connectivité

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Poursuivre la désimperméabilisation de la ville	Aires de stationnement + place du village	Commune	Long terme
Restaurer les mares et étangs	Sur la base de l'inventaire, entreprendre des travaux de restauration	Commune	Moyen et long terme

Ecolo GIE

Groupement d'Intérêt Ecologique I

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

